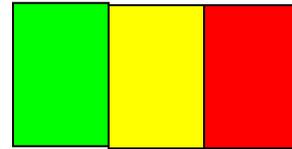


MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION NATIONALE DE LA
CONSERVATION DE LA NATURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



TROISIEME RAPPORT DU MALI SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

Novembre 2005

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	7
Informations sur la préparation du rapport.....	8
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES.....	9
Choix de priorité.....	13
Difficultés et obstacles à la mise en œuvre.....	14
Objectif de 2010.....	16
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	53
Approche par écosystème.....	72
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	73
Article 5 – Coopération.....	73
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable.....	75
Diversité biologique et changements climatiques.....	77
Article 7 - Identification et surveillance.....	79
Décisions en matière de taxonomie.....	81
Article 8 - Conservation in-situ.....	84
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	84
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e)).....	86
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	89
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	93
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	93
Etat et évolution.....	94
Lignes directrices Akwé:Kon.....	94
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales.....	95
Appui à la mise en œuvre.....	96
Article 9 - Conservation ex-situ.....	97
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.....	99
Diversité biologique et tourisme.....	102
Article 11 – Mesures d'incitation.....	103
Article 12 – Recherche et formation.....	106
Article 13 – Education et sensibilisation du public.....	107
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	111
Article 15 – Accès aux ressources génétiques.....	114
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	117
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique.....	118
Article 17 – Echange d'informations.....	121
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	122
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages.....	124
Article 20 – Ressources financières.....	125
D. DOMAINES THEMATIQUES.....	130
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	132
Diversité biologique marine et côtière.....	135
Généralités.....	135
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	135

Ressources vivantes marines et côtières.....	136
Aires marines et côtières protégées.....	137
Mariculture.....	138
Espèces exotiques et génotypes.....	139
Diversité biologique agricole	140
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole...141	
Diversité biologique des forêts.....	145
Généralités.....	145
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	147
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	155
Diversité biologique des montagnes.....	158
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	163
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT.....	164

ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AN-RM	Assemblée Nationale / République du Mali
BM	Banque Mondiale
CCA - ONG	Comité de Coordination des Actions des ONG
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CITES	Convention in International Trade of Endangered Species
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNR	Centre National de Recherche
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
FAO	Food and Agriculture Organization
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
ICRISAT	International Crop Research Institute in the Semi-Arid Tropics
IER	Institut d'Économie Rurale
IRD	Institut de Recherche en Développement (ex ORSTOM)
IFRA	Institut de Formation et de Recherches Appliquées
IPR	Institut Polytechnique Rural (Katibougou)
NEF	Near East Foundation
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFIE	Programme de Formation - Information Environnementales
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PGTV	Projet de Gestion des Terroirs Villageois
PIRL	Projet Inventaire des Ressources Ligneuses
PIRT	Projet Inventaire des Ressources Terrestres
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
ROSELT	Réseau d'Observation et de Suivi Environnement à Long Terme
SECO - ONG	Secrétariat de Coordination des Organisations Non Gouvernementales
SED	Stratégie Energie Domestique
SIE	Système d'information sur l'Environnement
SNPA - DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
UGF	Unité de Gestion Forestière
UICN	Union Mondiale pour la Nature
USAID	United States Agency for International Development
URG	Unité des Ressources Génétiques
IPR	Institut Polytechnique Rural
IER	Institut d'Économie Rurale

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	République du MALI
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN)
Nom et titre de l'administrateur responsable	Mr Modibo CISSE Point focal de la Convention sur la Diversité Biologique
Adresse	Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) BP : 275 BAMAKO (MALI)
Téléphone	(223) 223 36 95/ 223 36 97/679 59 34
Fax	(223) 223 36 96
Courriel	conservationnature@datateh.net.ml modibcise@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	
Nom et titre de l'administrateur responsable	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement à travers la Direction Nationale de la Conservation de la Nature a conduit le processus d'élaboration du troisième rapport national sur l'état de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Pour cela un comité de pilotage a été mis en place. Il est composé des personnes ressources et des représentants des structures suivantes :

- le point focal de la Convention sur la diversité biologique
- le point focal de la Convention Cadre sur la Désertification
- le point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- le représentant du SECO- ONG
- le représentant de la CAFO
- le représentant de l'IER
- le représentant de l'Université de Bamako.

Le processus a comporté les étapes suivantes :

- l'élaboration des termes de référence pour faire le point de la mise en œuvre de la CDB
- la rencontre avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et la remise des Termes de référence (pour le choix des consultants) aux Chefs de Division de la DNCN pour observations le 21 Septembre 2005 ;
- la réunions des Chefs de Division de la DNCN autour des termes de références le 26 Septembre 2005 ;
- la sélection des consultants le 28 Septembre 2005 ;
- la tenue de l'Atelier de lancement du processus d'élaboration du rapport le 6 Octobre 2005 ;
- la réunion du Comité de pilotage avec les consultants le 7 Octobre 2005 ;
- la signature des contrats avec les consultants le 10 Octobre 2005 ;
- la réunion du Comité de pilotage avec les consultants le 14 Octobre 2005 ;
- la concertation d'un grand nombre d'acteurs intéressés par la gestion de la diversité biologique :SECO-ONG, CCA-ONG, IER, ISFRA, DNCN, DNACPN, CNRST, URG, STP/CIGQE, IPR/IFRA
- la réunion du Comité de pilotage avec les Consultants le 28 octobre 2005 ;
- le dépôt du rapport provisoire par les Consultants le 7 Novembre 2005 ;
- la tenue de l'Atelier national de validation le 17 novembre 2005,
- le dépôt du rapport final par les Consultants le 21 novembre 2005 ;
- le démarrage de la diffusion du rapport final le 23 Novembre 2005.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Le Mali est un pays sahélien situé au Sud du Sahara et sans aucun accès à la mer, les façades maritimes les plus proches étant à plus de 1 000 km. Il a une superficie de 1,204021 millions de km², pour 12,6 millions d'habitants en 2002, et se caractérise par un climat caractérisé par des températures élevées et une moyenne pluviométrique faible.

Le Mali dispose de 4 principales zones bioclimatiques, avec un potentiel agricole assez diversifié :

- La zone soudano-guinéenne, occupant 11 % de la superficie du territoire national,
- La zone soudano-sahélienne, couvrant 14 % de la superficie du territoire national,
- La zone sahélienne occupant 18 % de la superficie du territoire national
- La zone subsaharienne ou désertique occupant 57 % de la superficie du territoire national.

Bien que les terres aptes à l'agriculture ne représentent que 14% de la superficie du territoire national, l'agriculture demeure la principale activité, aussi bien en matière d'emploi que de contribution à l'économie du Mali. En effet, 75% de la population malienne vivent en milieu rural et l'agriculture représente environ 50% du Produit National Brut. L'économie malienne est donc fortement tributaire des performances du secteur agricole, qui est particulièrement sensible aux variations climatiques, aux périodes de longues sécheresses, et au glissement continu du désert vers le Sud depuis plusieurs décennies.

Le secteur de l'énergie est peu performant au regard de certains indicateurs. En effet le Mali est dépourvu de produits pétroliers et la consommation d'énergies conventionnelles reste relativement faible, avec moins de 300.000 tep par an. Par contre, la biomasse-énergie constitue l'énergie principale consommée au Mali, avec plus de 1,6 million de tep, dont 96% de bois de chauffe et 4% de charbon de bois. De ce fait la situation énergétique se résume comme suit :

- un bilan énergétique dominé à près de 90% par les combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) ;
- un rythme de déforestation d'environ 400.000 ha/an pour une demande de bois énergie de 6.000.000 tonnes/an ;
- un taux d'accès électrique de 13% à l'échelle nationale, et moins de 1% en milieu rural ;

une dépendance à l'égard des importations de produits pétroliers (500.000 tonnes)

La diversité biologique du Mali présente une certaine richesse dans toutes ses composantes :

diversité des écosystèmes, diversité des espèces et diversité des gènes.

La diversité des écosystèmes :

Le Mali présente une grande diversité des écosystèmes résultant de la diversité des conditions écologiques à travers le pays. En effet, le gradient pluviométrique sud-nord avec 1200 mm au Sud et presque 0 mm au centre du Sahara, l'existence de grands fleuves (Niger et Sénégal), de lacs, de zones inondées et la présence de massifs montagneux créent des possibilités d'activités biologiques très variées. Ainsi au Mali l'inventaire des écosystèmes fait ressortir

Trois niveaux de description des écosystèmes :

Le premier niveau en se référant essentiellement à l'homogénéité des facteurs climatiques des grands ensembles appelés zones bioclimatiques a distingué cinq grands types d'écosystèmes :

- les écosystèmes désertiques (Sahara)
- les écosystèmes pré-désertiques (Sahel)
- les écosystèmes d'eau douce (Delta central du Niger)
- les écosystèmes de Savane (zone soudanienne)
- les écosystèmes forestiers (zone guinéenne nord).

Le second de description a concerné les régions naturelles caractérisées par leur homogénéité au point géologique, géomorphologique et pédologique.

Elles sont au nombre de 14. Ce sont :

- le Plateau Mandingue,
- le Haut Bani Niger,
- le Delta Central du Niger,
- le Gourma
- l'Adrar-Timétrine
- le plateau de Koutiala
- le Hodh
- le Guidimagha
- le plateau Bandiagara- Hombori
- le Tilemsi,
- le Gondo-Mondoro,
- la Falémé
- l'Aklé Azaouad
- l'Azaouak

Certaines de ces régions naturelles présentent un grand intérêt à cause de l'important potentiel biologique qu'elles recèlent de nos jours. Il s'agit du Plateau Mandingue, du Haut Bani Niger, du Delta Central du Niger, du Gourma et de l'Adrar des Ifoghas. Leur préservation contribuera de façon significative à la conservation des écosystèmes naturels aux niveaux national et international.

Le troisième niveau de description correspond aux zones agroécologiques caractérisées par l'homogénéité de la végétation (les productions végétales) et des éléments géologiques, pédologiques et géomorphologiques.

Le Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT), dans ses travaux, en a reconnu 49.

Diversité spécifique

La flore du Mali présente une grande variété d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées réparties entre 687 genres provenant de 155 familles. Parmi ces espèces huit sont endémiques. Il s'agit de : *Maerua de waillyi*, *Elatine fauquei*, *Pteleopsis habeensis*, *Hibiscus pseudohirtus*, *Acridocarpus monodii*, *Gilletiodendron glandulosum*, *Brachystelma medusanthemum*, *Pandanus raynalii*. Il y a également le quinquelibia de Kita (*Dalbergenia melaxum*).

La diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs caractérisent la faune au Mali. Il a été dénombré au Mali 136 espèces de mammifères (UICN, 1989), dont 70 espèces de grands mammifères sur lesquelles 42 vivent dans les savanes soudanaises occidentales et dans la zone sahélienne.

Il a été décompté 640 espèces d'oiseaux dont 15% sont considérées comme rares. Dans le Delta intérieur, 350 espèces d'oiseaux sont représentées, parmi elles 108 sont des migrants du Paléarctique occidental. Les 242 autres sont des espèces éthiopiennes et méditerranéennes. Les oiseaux migrants paléarctiques passent les 75% du temps au Delta Central du Niger où ils viennent se protéger des rigueurs de l'hiver et s'engraisser pour affronter le voyage vers l'Europe. Ils profitent de l'alimentation abondante et se reproduisent entre deux migrations.

Il a été recensé dans les cours d'eau 143 espèces de poissons appartenant à 67 genres et à 26 familles;

Au Mali il y a trois variétés de crocodiles (*Crocoylus niloticus*, *Crodulus cataphractus*, *Osteolamus tétrapis*), des pythons (*Pythons sebae*, *Python regus*) les varans (*varanus niliticus*, *varanus exanthematicus*, *varanus geriseus*), les *Uromastyx malinensis*, *Uromstyx acanthinurus*, les Cobras (*Naja nigricolis*) et des tortues (*Geochelone sulcata*, *Trionyx Triungus*)

Diversité génétique

Plusieurs races et de sous-races de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins, d'équins, d'asins, de porcins, etc composent le cheptel malien.

Deux espèces de bovins existent au Mali : le bovin sans bosse, appelé Taurin (*Bos*

taurus) et le bovin avec bosse ou zébu (*Bos indicus*). Au nombre de taurin on note la race N'dama et au nombre des zébus on distingue les zébus peulh et les zébus arabes. La race N'dama est le type le plus représentatif de l'espèce taurine en Afrique Occidentale. Au Mali, on rencontre cette race dans le cercle de Yanfolila et en effectifs réduits dans le cercle de Kéniéba et au sud du cercle de Kita.

Les ovins appartiennent à deux espèces : le mouton à laine et les moutons à poils. Le mouton du Macina est l'unique race à laine de l'Afrique de l'Ouest.

On rencontre au Mali deux types de caprins : la chèvre du Sahel et la chèvre du Fouta Djallon. Il y a également la chèvre à poils de Kidal.

Quatre types d'équins se rencontrent au Mali :

- le cheval du type aryen encore appelé type arabe ou asiatique qui se rencontre dans L'Adrar des Iforas et dans le Hodh (Zone de Nara) élevé par les maures et les touaregs
- Le cheval de type barbe ou mongolique souvent croisé avec la race arabe. Les différents croisements ont donné les sous-races suivantes : le cheval de Banama, le cheval de Koniakary , le cheval de Barouéli, le cheval de Guidimakan..etc
- le cheval du type Dongolaw qui compte trois variétés : le cheval Dongolaw, le cheval Haoussa et le cheval Songoy
- le cheval du type Poney que l'on rencontre dans la région de Sikasso.

On distingue quatre variétés d'ânes :

- l'âne du Sahel à robe grise
- l'âne du Gourma à robe grise
- l'âne du Mianka, à robe beige et raie cruciale sombre,
- l'âne du Yatenga à robe gris-ardose

Trois types de dromadaires existent au Mali :

- le dromadaire du Tibesti,
- le dromadaire de l'Aïr,
- le dromadaire de l'Adrar des Iforas

Le système d'élevage extensif des poulets pratiqué dans le milieu rural ne permet pas de parler de race proprement dite, mais plutôt de souches. Le kokochè, originaire de Dioïla, est la souche la plus étudiée à Sotuba.

Le Mali est un important centre de domestication de nombreuses espèces de plantes cultivées pour lesquelles il existe plusieurs écotypes locaux.

On distingue les cultures vivrières et les cultures de rente

Les cultures vivrières : le mil, le sorgho, le riz, le maïs, la canne à sucre, l'arachide, le niébé, le fonio et le voandzou

Le Sorgho : des prospections et collectes réalisées par les chercheurs de l'IER, de l'ICRISAT et de l'IPER/IFRA ont permis de constituer la collection malienne de Sorgho. Plus de 1200 écotypes de sorgho ont été collectés.

Les différentes races de sorgho représentées dans la collection sont Guinée (70%) avec deux principaux groupes : Kéninké (54%), Kendé (16%), la race durra (17%), la race caudatum (moins de 1%). Il y a un dernier groupe de sorgho de formes intermédiaires (13% de la collection).

Le mil : le mil chandelle ou mil pénicillaire avec de nombreuses variétés.

On distingue deux variétés de riz cultivées : *Oryza glaberrima* et *Oryza sativa* et deux variétés sauvages : *Oryza longitaminata (diga)*, *Oryza barthii (sego)*, d'autres variétés très productives ont été introduites d'Asie (IRRT).

Diverses sous-variétés de riz *Oryza sativa* et *Oryza glaberrima* ont fait l'objet de collecte et d'utilisation pour la recherche agronomique et la production : 396 sous-variétés collectées dont 215 accessions de l'espèce *Oryza glaberrima* et 181 variétés de riz *Oryza sativa*.

Le maïs : il y a plusieurs variétés classées suivant la durée de leur cycle végétal et les caractéristiques de leurs graines.

Le fonio : il y a deux variétés de fonio : *Digitaria exilis*, *Bracharia deflexa*

La canne à sucre : une seule variété est actuellement cultivée. Il existe des variétés sauvages non inventoriées.

L'arachide : il y a un nombre important de variétés de types spanish, valencia et des accessions locales.

Le niébé : il existe 370 écotypes locaux, 60 variétés exotiques et 100 descendants de croisement.

Le voandzou : il existe 212 écotypes locaux et 50 introduits.

Il y a également Le soja, le sésame La pomme de terre, la patate douce, l'igname, le manioc, le blé et le pois sucré

Les plantes à épices : le gingembre, l'anis, le cumen et le piment

Les plantes légumières : l'oignon, la tomate, le chou, le haricot vert, l'aubergine, le gombo, le melon, le concombre, l'amarante, l'échalote, la courge, l'ail, la pastèque, le poivron, la laitue, la baselle, le persil, le poireau ,etc.

Les plantes à fruits : le manguier, les agrumes, la bananier, l'anacardier, le goyavier, la pomme cannelle, le papayer, l'ananas et la grenadille

Le coton : des collections importantes de variétés sont conservées au niveau des structures de recherche. Il existe également des cultivars locaux, largement cultivés avant l'introduction des variétés industrielles. Ces cultivars locaux sont assez productifs et résistants aux insectes et maladies, ils étaient cultivés sans engrais ni protection phytosanitaire.

Le dah: il y a 5 variétés au Mali

Le tabac : on rencontre au Mali deux grands groupes : le rustica (tabac local) et le tabacum(le tabac industriel). La collection faite par la recherche comporte plus de 40 variétés.

Le théier : le théier est une culture nouvelle introduite au Mali après l'indépendance. La collection malienne est composée de deux variétés d'origine chinoise : le Tchou kouin et le tayan.

Les plantes tinctoriales : on cultive essentiellement deux plantes tectorielles au Mali : le henné (*Lawsonia inermis*) et l'indigo (*Indigofera sp*).

Le Mali est aussi un centre important de domestication de nombreuses espèces de plantes cultivées pour lesquelles, il existe plusieurs écotypes locaux et espèces apparentées. Il s'agit, entre autres, du riz, du sorgho, du niébé, et du voandzou.

La diversité biologique du Mali est en train de s'éroder à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, la sur pêche, feux de brousse, lutte chimique anti-parasitaire et anti-aviaire, utilisation des engrais chimiques et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment). Cette situation est exacerbée par la faiblesse de la sensibilisation à la protection de l'environnement des populations et l'explosion démographique.

Pour faire face à cette situation, le Mali s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale en matière de diversité biologique assortie d'un Plan d'Action. L'élaboration d'une telle Stratégie permet de doter le Mali d'un document stratégique de référence pour réaliser, sur le plan national, les idéaux inscrits dans la Convention sur la Diversité Biologique. Elle participe à la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée par le Gouvernement en août 1998.

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action, qui en résultent, ont été validés lors d'un forum national, tenu du 17 au 20 avril 2 000. Le processus de leur adoption politique est engagé. Ils constituent un cadre d'orientation pour améliorer la gestion de la diversité biologique au Mali.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques		X	
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation		X	
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques		X	
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages		X	
r) Article 20 - Ressources financières		X	
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		

u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes			

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 and 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées		0	0				0			2	1	0	1	1	0	0	2	1
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs		1		0	0		0		2	0	1	0						1
d) Absence de mesures préventives et proactives		1		1	0		0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle		0	0	1	1		2	1		0	1	1		0		0	0	
f) Absence de transfert de technologie et		1	0	1	1			2		1		1	1	2	0	1	1	

d'expertise																		
g) Perte des connaissances traditionnelles		2	0	1		2	1	1		1	0		1					
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs		3	0	1		2	1	1		1	0	1	1	2	0	1	1	
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles		2	0	1	1	2				1	0		1	1	0		1	
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux		0		1	1	1		1			2	0	1	1		0	1	1
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées		1	0	1	1	2	1	1		1	2		1	1		1	1	
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondant s qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés		2	2	1		2	2	2			2	2	2		2	1	1	
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques		3	3	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2	2	2		3
n) Absence de mesures incitatives économiques		3		2		1	1	2	3	1	2	2		0	2	0		
o) Absence de partage des avantages	3	2		2		2	1	1					2		2	1	2	
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	0		0	0	1	0	1		1	1	0	0	0	0	1		
q) Absence de coopération horizontale	1	0		1	1	2	0	1		1	1	0	0	0	1	1	1	

entre les parties prenantes																		
r) Absence de partenariats effectifs	0	0		0		2	0	1		1	2	0	0	0	1	1	1	
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0		0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	0	0		0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
u) Pauvreté		3		3		2	1	2		1	1				1	1	1	1
v) Pression démographique		3		3			1	2			1							
w) Habitudes de consommation et de production non viables		2		2		1		2			1							
x) Manque de capacité des communautés locales		2		1		1	1	2		1	2	1	1	1	1		1	1
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème		0	0	0		0		1		1	1							
z) Faible capacité d'application effective		3	2	1		1		1		1	1	1				1	1	
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	0	0		2		1	1	2					2					2
bb) Autres (veuillez préciser)																		

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique vise entre autres dans le domaine de la conservation des ressources à promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves piscicoles, forêts classées, etc..) et atteignant 15% de la superficie totale du pays.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			<p>Le Mali recèle d'importantes ressources en eau de surface constituées essentiellement par les bassins fluviaux du Niger (300.000 Km²) et du Sénégal (155.000 Km²) et les grands lacs dont les lacs Faguibine, Télé, Gouber, Kamango, Daoukiré, Daouna, Fati, Horo, Kabara, Débo requière telle approche. L'évaluation de l'état des ressources, particulièrement des ressources halieutiques demeure au centre des préoccupations de la gestion des ressources naturelles au Mali. La gestion des grands bassins hydrographiques, se fait actuellement par l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Agence du Fleuve Niger. Ces organisations comportent des composantes de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique.</p> <p>Dans la mise en oeuvre de la convention de Ramsar, le Lac Walado-debo, la plaine de Seri et le lac Horo sont retenus pour des programmes d'aménagement. <i>Wetlands International</i> et le Gouvernement malien ont recensé les zones humides d'importance sur tout le territoire national.</p>

c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			<p>Le Mali a élaboré une politique nationale de protection de l'Environnement en 1998.</p> <p>Un des objectifs de cette politique est d'élaborer et d'appuyer la mise des programme participatifs de gestion de ressources naturelles à travers les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les schémas d'aménagement et de gestion des terroirs en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et/ou de la sécheresse.</p> <p>Dans Les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion de ressources forestières, sont classés obligatoirement comme périmètre de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les versants montagneux, - les terrains où pourraient se produire des ravinements et éboulements dangereux - les dunes de sable en mouvement - les terrains très dégradés aux environs des agglomérations urbaines - les abords des cours d'eau permanents et semi-permanents sur 25 mètres à partir de la berge - les zones de naissance des cours d'eau.
e) Forêts			<p>La politique nationale forestière, adoptée en 1995, vise à préserver la diversité biologique dans toutes ses composantes et restaurer les écosystèmes dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'avancée du désert.</p> <p>Elle reconnaît que les communautés de base dans "leurs terroirs" sont les vrais gestionnaires des ressources. Cette politique vise préserver la diversité biologique dans ses composantes et restaurer les écosystèmes dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'avancée du désert.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique vise entre autres, dans le domaine de la valorisation des ressources à garantir l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices provenant de leur exploitation</p>
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
La stratégie nationale de conservation de la diversité biologique prévoit un réseau intégré et représentatif de zones protégées (parcs, réserves de faune, réserves de pêche, forêts classées, etc..) atteignant 15% de la superficie totale du pays.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Actuellement un peu plus des 4% du territoire est protégé (3 813 000 ha pour les superficies des réserves de faune et 1266 000 ha pour les superficies des forêts classées soit au total 5 079 000 ha). La mise en œuvre effective permettra d'atteindre 15% de la superficie du territoire national.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La superficie des zones protégées

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Les obstacles à la mise en œuvre de cet objectif :

- la faiblesse des ressources financières et humaines
- l'insuffisance des moyens logistiques
- la pression démographique
- la pauvreté des populations rurales

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Au Mali certains écosystèmes présentent un grand intérêt à cause de l'important potentiel biologique qu'ils recèlent de nos jours. Il s'agit du Plateau Mandingue, du Haut Bani Niger, du Delta Central du Niger, du Gourma et de l'Adrar des Ifoghas. Leur préservation contribuera de façon significative à la conservation des écosystèmes naturels aux niveaux national et international.</p> <p>C'est pour cette raison que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de biodiversité le gouvernement a décidé de leur accorder une attention particulière.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		<p>La Protection dans le cadre la mise en oeuvre de la convention de Ramsar, des sites Ramsar (le Lac Walado-debo, la plaine de Seri et le lac Horo) qui sont les habitats des oiseaux migrateurs venant de l'Europe et de l'Asie.</p> <p>Le projet de Gestion durable de la diversité dans le Delta intérieur du Niger permet une remontée significative de la biodiversité dans cette zone.</p>

c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		<p>La création de la réserve des éléphants du Gourma où vivent plus de 400 éléphants, la Réserve de biosphère de la boucle du Baoulé et la réserve de faune des girafes d'Ansongo-Ménaka</p> <p>La conservation des antilopes sahélo-sahariennes (oryx, addax, mouflons à manchettes et la gazelle dama)</p> <p>Le projet de Réhabilitation de la végétation autochtone en zone aride et semi-aride d'Afrique permet de régénérer dans certains biotopes.</p>
e) Forêts	X		<p>La réserve de faune de Bafing qui est le seul espace au Mali où l'on peut rencontrer les populations importantes de chimpanzés et l'élan de Derby et les forêts classées du Plateau manding se trouvent trois espèces endémiques : <i>Euphorbia sudanica</i>, <i>Vetric eterofolia</i> et <i>Gilletiodendron glandulosum</i>, des espèces tertiaires : <i>Gyrocarpus americanus</i> et <i>Spondias mombin</i>.</p> <p>Projet de gestion des forêts classées en 3^{ème} région</p>
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veuillez préciser ci-dessous.

La stratégie nationale en matière de diversité biologique comporte cinq programmes dont celui lié au renforcement des zones protégées. Dans le cadre de ce renforcement la stratégie accorde une attention particulière aux aires ayant une importance spécifique en matière de diversité biologique.

La loi n°95-031 du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat. et de ses textes d'application est un instrument juridique appréciable pour la conservation de la diversité biologique de par les dispositions et mesures qu'elle contient. Ces dispositions protègent l'écosystème, les animaux, et les végétaux et leurs caractéristiques génétiques d'origine de la faune et de la flore (interdiction d'introduire des espèces exotiques).

La législation relative à la gestion de la pêche de la pisciculture et la conservation de la diversité biologique est constituée d'une loi de base, la loi 95-032 AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture et de ses textes d'application.

Avec la décentralisation un nouveau contexte politique a été mis en place prenant en compte la nécessité fondamentale du développement local durable. La loi 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités en République du Mali accorde de larges pouvoirs aux collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles. Elles joueront un rôle important dans l'inventaire des ressources naturelles, leur affectation aux différents usages et la mise en œuvre des activités retenues pour la

conservation et la restauration de ces ressources. Dans ce contexte, il est possible d'intégrer à une échelle adéquate la dimension de la conservation de l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans la planification locale du développement.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Actuellement huit aires protégées d'importance particulière en matière de diversité biologique sont recensées au Mali. Il s'agit de :

- la réserve du Bafing, la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé d'une superficie de :2500 km² et les forêts classées du Plateau manding d'une superficie 4430 kilomètres carrés dans la Région Naturelle du plateau Manding
- la réserve des éléphants du Gourma d'une superficie de 12504 kilomètres carrés dans la région naturelle le Gourma,
- les sites ramsar (le Lac Walado-debo, la plaine de Seri et le lac Horo) d'une superficie 1620 kilomètres carrés dans la région naturelle du delta central du Niger pour,
- la réserve des girafes d'Ansongo d'une superficie de 17500 kilomètres carrés dans l'azaouak

Dans le cadre de la stratégie est prévu d'ajouter d'autres aires protégées d'importance particulière comme le haut bani Niger (3349 km²) et l'Adrar des Iforas (46670 km²) .

- il faut signaler l'existence de deux importants projets : le projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de valorisation de la zone de biodiversité des Monts Mandingues et la Réserve de biosphère de la boucle du Baoulé.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre et la superficie des aires d'importance particulière à la diversité biologique et l'état de conservation des aires protégées (habitat et nombre d'espèces et des individus par espèces).

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- la faiblesse des ressources financières et humaines
- l'insuffisance des moyens logistiques
- la pression démographique
- la pauvreté des populations rurales
- la péjoration climatique

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Les chimpanzés représentent la catégorie en plus haute priorité de primate qu'il faut préserver. Leur caractère taxonomique unique leur donne une place particulière parmi les animaux qui sont sur le point de disparaître de la planète. Le Mali contient la population qui est située le plus au Nord au monde en terre semi - aride. Il n'y a pas probablement plus de mille chimpanzés au Mali. Ils ont perdu une partie de leur habitat crucial quand le barrage de Manatali inonda les forêts ripicoles du Bafing. Leur emplacements, mouvements écologie et protection ont été une priorité pour les autorités maliennes qui ont créé la réserve de faune du BaFing par le décret N° 90-085/ P- RM du 3 Avril 1990. La création de cette réserve de faune a permis de minimiser les impacts négatifs du barrage sur la diversité biologique.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures	X		Les sites de Ramsar permettent de protéger l'habitat des oiseaux migrateurs.
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		La réserve des éléphants du Gourma
e) Forêts	X		La création de la réserve du Bafing pour la sauvegarde des chimpanzés et de l'élan de Derby L'aire protégée transfrontalière Bafing-Falémé Les forêts classées des monts mandingues et de Kita
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Au niveau de la stratégie Nationale en matière de diversité biologique il existe un programme dont les objectifs sont entre autres d'entretenir, de restaurer</p>			

et d'améliorer les aires protégées.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Les populations de certains mammifères terrestres (lion, lycaon, guépard, chimpanzé, élan Derby, d'éléphants gazelle dama, pangolin et oryctérope) aquatiques (lamantin) et amphibien (hippopotame nain) sont actuellement en déclin.

Pour les populations de chimpanzé, d'élan Derby et d'éléphants des mesures sont prises pour **restaurer, stabiliser ou réduire le déclin de ces populations d'espèces** dans le cadre du projet de création et d'aménagement de la réserve du Bafing pour les chimpanzé et l'élan et du projet de Biodiversité dans le Gourma malien et le Sahel Burkinabé pour les éléphants.

V) Veuillez fournir les informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La superficie de formations végétales restaurées, le nombre de groupe taxonomique ayant fait l'objet de mesures de restauration, stabilisation ou réduction du déclin de la population.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- la faiblesse des ressources financières et humaines
- l'insuffisance des moyens logistiques
- la pression démographique
- la pauvreté des populations rurales
- la péjoration climatique

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Il existe dans la stratégie nationale en matière de diversité biologique un programme axé sur la préservation des variétés locales de plantes cultivées et races d'animaux menacés domestiques d'extinction.</p> <p>Des mesures ont été prises pour éviter l'extinction certaines espèces animales et végétales sauvages dans le cadre des projets de conservation et de création d'aires protégées.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique se fait à travers cinq programmes dont celui relatif à la préservation des variétés locales et races d'animaux domestiques menacés d'extinction avec comme objectif principal la préservation du

		<p>patrimoine génétique national.</p> <p>Il s'agit entre autres dans ce programme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la prospection, la caractérisation et la préservation des races locales d'animaux domestiques menacées d'extinction. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprendre le recensement et la description des races à risques, et spécifier la nature des risques et les mesures de préservations appropriées, ▪ Elaborer et exécuter un programme d'expansion des races indigènes afin de garantir la survie et d'éviter qu'elles soient remplacées par des espèces exotiques ou races issues des croisements ; ✓ établir pour les populations en danger des plans de préservation des espèces prévoyant la collecte et le stockage de sperme ou d'embryon ainsi que la conservation du patrimoine zootechnique indigène ou sa préservation in situ ; et ✓ constituer un réseau d'éleveur pour veiller à la préservation des races d'animaux domestiques d'intérêt particulier ou en voie de disparition (mouton à laine de Macina, N'dama, lévrier de Ménaka, Zébu Azouak, etc.)
b) Eaux intérieures		<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de biodiversité il est envisagé la mise en réserve de l'habitat de l'hippopotame à Sanancoro (Koulikoro) et à Gao, et du lamantin à Kayo (Kouliokoro) et à Gao</p>
c) Marine et côtière		
d) Terres arides et sub-humides		<p>Le projet de conservation des antilopes sahélo-sahariennes à Kidal permet de sauvegarder les populations des gazelles dama, d'oryx, d'addax et de mouflon à manchettes.</p> <p>-</p>
e) Forêts		<p>Il existe au Mali des projets orientés vers l'organisation rationnelle de l'exploitation des ressources forestières par les populations riveraines des forêts classées. C'est le cas du projet de cogestion des forêts des Monts Mandingues et du Projet d'aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita et le Projet gestion des Forêts en 3^{ème} Région.</p>
f) Montagnes		
<p>III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?</p>		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		

Veuillez préciser ci-dessous.

La constitution malienne dans son préambule stipule que le peuple souverain du Mali s'engage à assurer l'amélioration de la qualité de la vie, la protection de l'environnement. L'article 15 de la même constitution stipule que « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat »

Par ailleurs, le Mali a adopté une législation importante pour la protection et la conservation de sa flore, de sa faune et celle de ses écosystèmes et habitats.

A travers la loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application, le Mali a adopté des mesures de protection générales des espèces de faune et de son habitat (Art. 39).

La loi n°95-04 AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestions ressources forestières et ses textes d'application en son article 16 protège certaines essences végétales. Ces deux textes de loi constituent juridique général de la conservation de la diversité biologique.

La législation forestière protège cette diversité par les mécanismes suivants :

- l'institution des restrictions dans l'exploitation des ressources forestières et fauniques,
- la protection absolue des espèces forestières et fauniques.

L'analyse de cette législation montre que les mesures de la conservation de la diversité biologique peuvent être organisées en deux catégories qui peuvent correspondre à deux niveaux de protection et de conservation :

- Le 1^{er} niveau comprend les mesures de protection générale qui couvrent grosso modo, mais de manière indistincte, toutes les espèces de faune et toutes les espèces de flore. C'est le niveau qui concerne les aires protégées de flore et de faune terrestre et aquatique: forêts classées, domaines protégés, réserves naturelles intégrales, parcs nationaux, réserves de faune, etc. La protection de ces aires en principe, assure la conservation de toutes les espèces biologiques comprises dans leurs périmètres. C'est dans cette optique que s'inscrivent aussi les principes fondamentaux comme celui de l'obligation faite aux propriétaires et gestionnaires des éléments des domaines nationaux de ressources naturelles (forestières, fauniques et piscicoles) de prendre des mesures de protection des dites ressources, le principe d'autorisation préalable des autorités compétentes pour l'exploitation des ressources. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les principes de l'obligation de plans d'aménagement comme ligne directrice de l'exploitation des ressources de domaines protégés, de classement compensatoire de périmètres déclassés, de non aliénation de zone classées etc.
- Le 2^{ème} niveau de protection et de conservation comprend les mesures à caractère plus spécifiques à certaines espèces de flore et de faune. Ces espèces font l'objet de liste précise et sont classées en différentes catégories en fonction du degré de protection dont elles bénéficient (protection intégrale, protection partielle, ou non protection). Une espèce peut aller d'une catégorie à une autre en fonction de la situation particulière de sa population par rapport à sa survie ; c'est le même esprit que poursuivent les mesures relatives à la création de réserves spéciales ou sanctuaires pour les animaux. C'est aussi le sens des mesures d'interdiction ou de restriction sur des catégories comme les femelles gestantes ou suitées, les nouveaux-nés et jeunes d'une certaine taille chez les animaux, les alevins chez les poissons, sur l'importation d'espèces.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Au Mali les populations de certaines espèces sont menacées d'extinction. Il s'agit du de l'élan de Derby, de l'oryx, de l'addax, du mouflon à manchettes de l'autruche et de la girafe.

Des mesures ont été prises :

- pour les girafes dans le cadre de la création de la réserve des girafes d'Ansongo,
- pour l'oryx, l'addax et le mouflon à manchettes dans le cadre du projet de conservation des espèces sahélo-sahariennes,

- l'élan de Derby dans le cadre de la création de faune du bafing,
- pour l'autruche le projet de conservation de la biodiversité dans le Gourma malien et dans le Sahel Burkinabé.

Il en est de même pour les populations de lamantins et d'hippopotames mais pour lesquelles la stratégie nationale envisage la création de sanctuaire à Kayo et à Gao, un habitant protégé des hippopotames à Samanco et à Gao.

Pour les végétales menacées le projet de conservation de la biodiversité des Monts Mandingues et le Projet d'Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita sont en train d'améliorer de l'état de conservation de ces espèces (*Euphorbia sudanica*, *Teclea sudanica*, *Gilletiodendron glandulosum* comme espèces endémiques menacées et *Gyrocarpus americanus* et *Spondias mombin* comme espèces tertiaires menacées:

Certaines espèces endémiques et reliques du tertiaire (ou endémiques (*Euphorbia sudanica*, *Teclea sudanica* et *Gilletiodendron glandulosum*, des espèces tertiaires : *Gyrocarpus americanus* et *Spondias mombin*) sont également menacées.

Le projet de gestion durable des forêts classées autour de Bamako et la valorisation de la zone de biodiversité des monts mandingues. Ce projet permettra de conserver des espèces endémiques et des espèces reliques du tertiaire

- Les Projets orientés vers la conservation *in situ* d'espèces végétales : le Projet UICN pour l'*Acacia kirkii* dans le Delta, le Projet Promogom pour l'*Acacia senegal* à Kayes, les actions de régénération de Bourgou à Mopti, Tombouctou et Gao, les projets de régénération de rônier à Mopti et Ségou et de doum à Niafunké et Gao;
- Les projets orientés vers la conservation d'espèces animales : l'Opération N'Dama de Yanfolila, le Projet des races bovines et ovines Toronké dans la région de Kayes, le Projet zébu Azaouak/ACORD à Ménaka, le projet de développement de l'aviculture au Mali, le Programme d'inventaire et de caractérisation des races animales en Afrique de l'Ouest, le Projet d'introduction de la chèvre Guéra dans la région de Kayes;

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

le nombre d'espèces menacées d'extinction, le nombre de mesures législatifs et réglementaires pour sauvegarder ces mesures et le taux d'application de ces mesures.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- la faiblesse des ressources financières et humaines
- l'insuffisance des moyens logistiques
- la pression démographique
- la pauvreté des populations rurales
- la péjoration climatique

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
De l'indépendance à nos jours des actions ont été menées en faveur de la conservation de l'Environnement. Mais la conservation et l'utilisation de la diversité biologique ne deviennent un objectif de la politique environnementale qu'avec l'élaboration du plan national de lutte contre la désertification (PNLCD) et du Plan National d'Action environnementale (PNAE). Les préoccupations de conservation et d'utilisation de la diversité biologique en particulier de la diversité génétique sont prises en compte à travers une série de plans, programmes et de stratégie de développement.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<p>Programme de préservation des variétés locales de plantes cultivées et des races d'animaux domestiques menacés d'extinction de la stratégie nationale en matière de diversité.</p> <p>Il s'agit entre autres dans ce programme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la prospection, la collection et la conservation des variétés locales de plantes cultivées, ✓ Constituer un réseau de paysans semenciers pour la préservation des variétés locales cultivées menacées ou en voie de disparition (sorgho de décrue, riz flottant, voandzou, Cucumis melo, Pennisetum sp, etc .), ✓ Mettre en place par zone bioclimatique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une banque de gènes ; ▪ des mécanismes d'échange de semences, ✓ Procéder à la prospection, la caractérisation et la préservation des races locales d'animaux domestiques menacées d'extinction. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprendre le recensement et la description des races à risques, et spécifier la nature des risques et les mesures de préservations appropriées, ▪ Elaborer et exécuter un programme d'expansion des races indigènes afin de garantir la survie et d'éviter qu'elles soient remplacées par des espèces exotiques ou races issues des croisements ;

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ établir pour les populations en danger des plans de préservation des espèces prévoyant la collecte et le stockage de sperme ou d'embryon ainsi que la conservation du patrimoine zootechnique indigène ou sa préservation in situ ; et de ✓ constituer un réseau d'éleveur pour veiller à la préservation des races d'animaux domestiques d'intérêt particulier ou en voie de disparition (mouton à laine de Macina, N'dama, lévrier de Ménaka, Zébu Azouak, etc.) <p>les activités de l'unité de gestion des ressources génétiques de l'IER</p> <p>le programme de travail de l'Institut polytechnique sur les ressources génétiques des plantes</p>
b) Eaux intérieures			La législation en matière de pêche notamment la loi n°95-032 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		la loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application et la loi n°95-04 AN-RM du 18janvier 1995 fixant les conditions de gestions ressources forestières et ses textes d'application
e) Forêts			la loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application et la loi n°95-04 AN-RM du 18janvier 1995 fixant les conditions de gestions ressources forestières et ses textes d'application.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez préciser ci-dessous.			
<p>La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique se fait à travers cinq programmes dont celui relatif à la préservation des variétés locales de plante et races d'animaux domestiques menacées d'extinction avec comme objectif principal la préservation du patrimoine génétique national.</p> <p>Dans le domaine de la recherche agronomique, au niveau l'institut d'Economie rurale il y a une unité des ressources génétiques et au niveau de l'Institut polytechnique rural il y a également un laboratoire de recherche agronomique qui travaille sur la génétique des plantes,</p> <p>Il existe d'autres programmes l'Institut d'Economie rurale sur l'insémination artificielle des bovins et les variétés de riz, le mil, le sorgho, de maïs.</p> <p>Dans le domaine de la recherche scientifique, au niveau de la Faculté des Sciences et</p>			

Techniques de l'Université de Bamako un laboratoire de biologie moléculaire.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

L'élaboration d'un plan stratégique à long terme de la recherche en 1994, l'Unité des Ressources génétiques (URG) a été créée. Cette Unité a pour objectif global la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources génétiques. A cet effet, elle est chargée d'assurer :

- la coordination des activités en matière de ressources génétiques et de biodiversité,
 - le recensement, l'inventaire et la caractérisation des ressources génétiques et de la biodiversité
 - la création de banques de gènes et l'entretien des collections existantes,
 - la gestion, la conservation in situ et l'amélioration,
 - la valorisation des savoirs et pratiques traditionnels,
 - le développement des systèmes d'information et la sensibilisation /information sur les ressources génétiques et la biodiversité.
- **Les projets orientés vers la conservation des semences végétales : le projet d'Appui au Service Semencier National, les projets de semences niébé, coton, céréales, cultures maraîchères.**
 - Les projets orientés vers la biotechnologie: le projet de création d'un Centre National d'Insémination Artificielle, le projet d'Appui au Laboratoire de Biotechnologie de l'IPR/IFRA

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de gènes des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique conservé; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées préservé.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- les moyens financiers et humains,
- les moyens logistiques

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.	
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
La politique Nationale de la protection de l'environnement stipule que la conservation des ressources naturelles, et d'une générale celle de l'environnement une priorité absolue pour le gouvernement du Mali et constitue la base d'un		

développement socio-économique durable. Parmi les objectifs de cette politique on peut citer entre autres :

- promouvoir des systèmes de production agricole durable et des méthodes d'exploitation minière respectueuse de l'environnement ;
- élaborer et appuyer la mise en œuvre des programmes participatifs de gestion des ressources à travers les schémas régionaux du territoire et les schémas d'aménagement et de gestion de terroirs, en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et /ou de la sécheresse
- appuyer les collectivités territoriales, les organisations et associations de producteurs et autres partenaires de la société civile comme les ONG afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles dans la gestion des Ressources et la protection de l'environnement.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP) Programme d'aménagement du territoire, Programme de gestion de l'information sur l'environnement, - programme de recherche sur la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement,
b) Eaux intérieures			Programme de maîtrise des ressources en eau,
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			Programme de gestion des ressources naturelles Programme du MAB
e) Forêts			Programme de développement des ressources en énergie nouvelles et renouvelables
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique se fait à travers cinq programmes dont celui relatif à la **préservation des variétés locales et races d'animaux domestiques menacées d'extinction**. Il s'agit entre autres dans ce programme de promouvoir l'expérimentation et la mise en œuvre des modèles de développement durable intégrant la conservation de la diversité biologique,

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

D'une façon générale ces programmes visent la conservation des ressources

forestières, la gestion des ressources naturelles, la promotion des productions animales et végétales.

Ainsi dans le cadre du programme l'homme et la biosphère (MAB) il existe au Mali le projet UNESCO-MAB/UNEP-GEF sur le Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion effective et une utilisation durable de la diversité biologique dans six réserves de biosphère des zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest avec trois composantes : une composante recherche appliquée, une composante conservation et utilisation durable de la diversité biologique et une sur le renforcement des capacités des acteurs. Le projet qui a débuté en 2004 a une durée de trois ans.

Dans le cadre du programme de Gestion des Ressources Naturelles il existe de nombreux projets :

- Les projets orientés vers l'organisation rationnelle de l'exploitation des ressources forestières par les populations riveraines des forêts classées. C'est le cas du projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de valorisation de la zone de biodiversité des Monts Mandingues et le Projet Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita, le Projet gestion des Forêts en 3^{ème} Région,
- Les projets orientés vers la régénération d'environnements dégradés avec la participation des populations locales. Le projet UICN de Youvarou en est l'exemple ainsi que le Projet Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita, le Programme Lutte contre l'Ensablement et le développement des ressources forestières dans le Nord du Mali, le Projet conservation de la diversité biologique du Gourma et dans le sahel burkinabé et le Projet de Gestion intégrée des prédateurs

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de produits à base de diversité biologique provenant de sources gérées de manière durable et d'aires de production gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- insuffisance des ressources financières et humaines,
- pauvreté des populations rurales
- pressions démographiques
- aléas climatiques

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
La loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixe les conditions d'exploitation de la faune sauvage et de son habitat. La loi n°95-04 AN-RN du 18 janvier fixe les conditions d'exploitations des ressources forestières et ses textes d'application. Les	

dispositions de ces deux lois permettent d'éviter les méthodes d'exploitations irrationnelles et non durables de la faune et de la flore.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme de recherche sur les systèmes de production de l'IER
b) Eaux intérieures	X		Les activités de la Direction Nationale de la Pêche et celles de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Les activités de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature
e) Forêts	X		Agence malienne pour le développement de l'Energie domestique et l'Electrification rurale (AMADER) Les activités de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Dans le cadre de l'Agence malienne pour le développement de l'Energie domestique et l'Electrification rurale le projet Energie domestique et accès aux services de bases en milieu rural et périurbain (PEDASB) dont l'objectif est de préserver 1,4 millions d'hectares de forêts entre 2005 et 2009, et 4 millions d'hectare de forêts à l'horizon 2020 à travers la gestion durable des ressources ligneuses et maîtrise de la demande d'énergie domestique.

Dans ce même cadre il y a le projet Electrification rurale d'une durée de cinq. En matière d'électrification rurale l'objectif de ce projet est d'augmenter le taux d'électrification dans les zones à hauteur de 10% entre 2005 et 2009 et de 80% à l'horizon 2020 à travers l'octroi d'une subvention d'investissement par les opérateurs privés à partir du Fonds d'Electrification Rurale (FER).

Dans le cadre du programme d'utilisation rationnelle des ressources pastorales il existe deux projets :

- le projet de développement de l'Elevage au Sahel Occidental (PRODES0)
- le projet d'élevage Mali Nord-Est.

Il y a également le projet d'amélioration de la production et du contrôle de la qualité des gommés et résines en Afrique (2003-2005).

Par ailleurs il existe de nombreuses conventions locales de chasse, de pêche et d'exploitation forestière.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le taux de réduction de consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques qui a des effets nocifs sur la diversité biologique.

Par exemple, dans le cadre de l'Agence malienne pour le développement de l'Energie domestique et l'Electrification rurale et en matière d'énergie domestique il est prévu de préserver 1,4 millions d'hectares de forêts entre 2005 et 2009 et 4 millions d'hectares de forêts à l'horizon 2020 soit 3,3% de la superficie du territoire national.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

insuffisance des ressources financières et humaines,

- pauvreté des populations rurales
- pressions démographiques
- aléas climatiques

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Dans le cadre du commerce international des espèces de faune et de flore, le Mali a signée le 18 juillet 1993 et a ratifié le 16 octobre 1994 la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).</p> <p>Par ailleurs la loi 95 - 031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat en son article 65 stipule que nul ne peut capturer dans un but commercial un animal sauvage vivant sans être titulaire d'un permis de capture commercial délivré par le service chargé de la faune. Il y a également la loi n°02-017 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens de faune et de flore sauvages.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	X		Les programmes de la Direction Nationale de la Pêche et les services de la douane des frontières permettent d'atteindre cet objectif
c) Marine et côtière			

d) Terres arides et sub-humides	X		Les programmes de la Direction Nationale de la conservation de la Nature et les services de la douane des frontières permettent d'atteindre cet objectif
e) Forêts	X		Les programmes de la Direction Nationale de la conservation de la Nature et les services de la douane des frontières permettent d'atteindre cet objectif.
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les dispositions de la CITES et la législation malienne permettent d'atteindre cet objectif			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les dispositions de la CITES et la législation malienne protègent toutes les espèces menacées par le commercial.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le nombre d'espèces menacées et le nombre de mesures pour protéger les espèces.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- les ressources financières et les difficultés de contrôle des frontières.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
La loi n°95-031 du 24 Mars 1995 fixant les conditions d'exploitation de la faune sauvage et de son habitat stipule en son article 34 qu'avant de procéder à des fouilles dans le sol, dans l'eau, d'exploiter des carrières ou des mines, d'ouvrir une voie de communication ou d'en rectifier le tracé d'édifier des ouvrages sur le domaine faunique toute personne physique ou morale est tenue :			

- d'en avoir l'autorisation préalable auprès des autorités compétentes ;
- de prendre toutes les mesures de protection de l'environnement prescrites par la législation en vigueur.

La même loi en son article 35 stipule que toute personne physique ou morale ayant entrepris des travaux de prospection, de construction ou d'exploitation dans le domaine faunique est tenue de remettre les lieux en l'état ou d'effectuer des travaux compensatoires au profit des propriétaires du domaine.

La loi n°95-04 AN-RN du 18 janvier fixant les conditions d'exploitations des ressources forestières et ses textes d'application stipule en son article 14 que le défrichement est interdit dans:

- les zones de naissance des cours d'eau,
- les zones de peuplement pur d'essences présentant un intérêt économique ou d'espèces protégées par les lois, les règlements et les conventions
- les forêts classées et les périmètres de reboisement.

Par ailleurs un des objectifs de la politique Nationale de la protection de l'environnement est d'élaborer et appuyer la mise en œuvre des programmes participatifs de gestion des ressources à travers les schémas régionaux du territoire et les schémas d'aménagement et de gestion de terroirs, en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et /ou de la sécheresse.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	X		Les activités de la Direction Nationale de la pêche
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Les activités de la Direction Nationale de la conservation de la Nature
e) Forêts	X		Les activités de la Direction Nationale de la conservation de la Nature
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Dans le cadre de la stratégie de conservation nationale en matière de diversité biologique il est prévu un programme de renforcement des zones protégées dont les activités contribueront au ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels. Il s'agit :

- entretenir, restaurer et améliorer les habitats naturels des chimpanzé de l'élan de Derby, les massifs de Ségué et Samory dans le Seno, les forêts de Grigalé (Koulikoro),
- mettre en réserve l'habitat de l'hippopotame à Sananco (Koulikoro) et à Gao, du

lamantin à Kayo (Koulikoro) et à Gao

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

La création de réserves de faune et de forêts classées (un peu plus de 4% du territoire) permet également de réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux. Il est de même que les projets qui visent la régénération des habitats de la faune. Parmi ces projets on peut citer :

- le projet de lutte contre l'ensablement LCE/ABN,
- le Projet Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita et Le projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de conservation de la zone de biodiversité des monts mandingues. Ces projets permettent de sauvegarder l'habitat des espèces endémiques et des espèces reliques du tertiaire

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Taux de ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels
Les superficies d'habitats préservés.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- la faiblesse des ressources financières et humaines pour renseigner les indicateurs de cet objectif
- l'insuffisance des moyens logistiques
- la pression démographique
- la pauvreté des populations rurales,
- faible sensibilisation de base des communautés de base

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XII.

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
A travers la loi n°95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application, le Mali a adopté des mesures de protection générales des espèces de faune et de son habitat (Art. 39) et de mesures tendant à interdire l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques (art 39). Il y a également la loi n°02-017 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens de faune et de flore sauvages.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif	

national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	x		Les activités de l'Agence du Bassin du fleuve Niger
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le nombre de mesures prises pour surveiller les voies d'accès potentiels des espèces exotiques			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
L'insuffisance des ressources financières et humaines.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
X	
Veuillez préciser ci-dessous	
A travers la loi n°95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application, le Mali a adopté des mesures de protection générales des espèces de faune et de son habitat (Art. 39) et de mesures	

tendant à interdire l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques (art 39).

Il est à noter que ni la stratégie nationale en matière de diversité biologique, ni les textes législatifs et réglementaires ne prévoient des **Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.**

Cependant des activités ont été initiées pour atteindre cet objectif.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	x		le projet d'Appui de la FAO (TCP/MLI/6613 A) concernant la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques nuisibles domicilié à la Direction Nationale de la Conservation.
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veuillez préciser ci-dessous.

A travers la loi n°95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et de ses textes d'application, le Mali a adopté des mesures de protection générales des espèces de faune et de son habitat (Art. 39) et de mesures tendant à interdire l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques (art 39).

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

L'introduction de certaines espèces au Mali a mis en péril des espèces locales avec lesquelles elles n'avaient pas évolué. Au coeur de ce problème se situe le cas de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*). Il est devenu une source d'inquiétude grandissante. Originnaire de l'Amazonie, cette herbe aquatique flottante a été introduite vers 1990 autour de Bamako. Elle constitue le biotope de nombreux organismes aquatiques vecteurs de maladies et envahit les mares, les infrastructures de l'Energie du Mali, de l'Office du Niger, du Périmètre irrigué de Baguinéda. En couvrant les plans d'eau, elle constitue une menace pour les espèces aquatiques animales et végétales qu'elles asphyxient.

Dans le domaine de l'éradication des espèces envahissantes se situe le projet d'Appui de la FAO (TCP/MLI/6613 A) concernant la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques nuisibles. Le projet tentait d'évaluer les végétaux flottants du

fleuve Niger dont le plus important était la jacinthe d'eau, de mettre en place une unité d'élevage à Sotuba de deux espèces de charançon pour la lutte biologique et d'organiser des séances de concertations d'un certain nombre d'acteurs concernés par le problème.

Les engagements financiers pour la poursuite des actions sont demeurés faibles et les activités ne sont plus que timidement menées à l'Office du Niger et à Projet de Réhabilitation de Baguier.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

le nombre de plan élaboré et exécuté pour lutter les espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes et les espèces.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

les ressources financières et humaines

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Mali a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques le 28 Décembre 1994. L'objectif ultime de cette Convention prévoit de permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre de manière durable.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme des pluies provoquées
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Programme d'Action National d'Adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques.
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>La Communication nationale initiale et la stratégie nationale sur les changements climatiques élaborées en 2000 prévoient des mesures d'atténuations des émissions de gaz à effet de serres qui permettent de conserver la diversité biologique et des mesures d'adaptations aux effets néfastes des changements climatiques.</p> <p>Le Programme d'Action National d'Adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques est en cours d'élaboration. Il vise à recenser des activités prioritaires et urgentes en matière d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.</p>	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>Les projets d'adaptation prévus dans le cadre du PANA ont pour but de contribuer à atteindre ce objectif. Ces projets se situent dans des secteurs pluridisciplinaires comme l'agriculture, les ressources naturelles, l'énergie la santé, les ressources en eau. D'autres projets sont déjà en cours parmi lesquels on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de recherche sur les variétés résistantes à la sécheresse, - Le projet Réhabilitation de la végétation autochtone - le projet de réhabilitation des barrages et pistes au pays dogon 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Le nombre de mesures prises pour préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse des ressources financières et techniques, - la pression démographique - les aléas climatiques 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
<p>La politique Nationale de protection de l'environnement est un cadre d'orientation pour la planification et gestion efficace et durable de l'environnement. Sa mise en œuvre permet d'apporter une contribution significative aux questions fondamentales</p>	

qui concernent entre autres la prévention et la lutte contre les pollutions.

Le décret N°395 /P-RM du 06 septembre fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues et la loi N°01-20 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances, le décret n°01-394/P-RM fixant les conditions de gestion des déchets solides, le décret n°01-397/P-RM du 6 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des polluants dans l'atmosphère définissent les modes de gestion de la pollution au Mali.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Les activités de la Direction Nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances et ses démembrements régionaux et de la voirie
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Le décret N°395 /P-RM du 06 septembre fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues et la loi N°01-20 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances définissent les modes de gestion de la pollution au Mali

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Les agents de la Direction Nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances et ses démembrements régionaux et de la voirie mènent tous les jours des activités de surveillance et de contrôle de la pollution.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de mesures prises pour réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

les insuffisances financières et humaines

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Un des objectifs de La politique nationale de protection de l'environnement est La préservation des écosystèmes en maintenant toutes leurs composantes pour que les réseaux trophiques ne se dégradent.</p> <p>A travers la loi n°95-031 et la loi n°95-04-AN-RM fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de flore et de leur habitat, le Mali a adopté des mesures de protection générales des écosystèmes. Les dispositions de ces lois protègent l'écosystème, les animaux, et les végétaux et leurs caractéristiques génétiques d'origine de la faune et de la flore.</p> <p>La législation relative à la gestion de la pêche de la pisciculture et la conservation de la diversité biologique est constituée d'une loi de base, la loi 95-032 AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture et de ses textes d'application.</p> <p>On retrouve dans toutes ces lois l'esprit de gestion notamment la notion de plans d'aménagement permettant d'organiser la conservation des ressources et des espèces tout en permettant l'exploitation des aires. Ces plans d'aménagement doivent permettre la prévision, l'organisation et la sélection de la quantité et de la qualité de la ressource à prélever, donc une meilleure conservation de la diversité biologique. C'est également dans le but d'une meilleure protection et conservation des ressources des aires protégées que la législation a prescrit les zones tampons, les ranches de gibier et les zones d'intérêt cynégétique.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	X		La gestion des sites de Ramsar
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		La gestion de la réserve de faune des éléphants du Gourma, La gestion de la réserve des Girafes d'Ansongo-Ménaka L'aménagement de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé L'aménagement de toutes forêts classées des régions arides et sub-humides du Mali
e) Forêts	X		L'aménagement de la Réserve de Faune du Bafing L'aménagement de toutes forêts classées des régions humides du Mali

			AMADER
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La stratégie Nationale en matière de diversité biologique comporte un programme de gestion durable des ressources biologiques avec comme objectif principal la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques.</p> <p>Ce programme est axé entre autres sur la surveillance de l'intégrité de toutes les composantes des écosystèmes, l'aménagement des réserves de faune et des autres aires protégées, l'identification dans les plans des communes rurales des zones d'intérêt cynégétique et l'implantation de zones de protection de la faune.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Il existe un plan aménagement pour la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé et un plan d'aménagement pour la Réserve de Faune du Bafing.</p> <p>Les plans d'aménagement des réserves de faune et forêts classées se feront dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Nationale en matière de biodiversité.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le nombre de mesures prises pour préserver l'intégrité des écosystèmes et le nombre d'écosystèmes préservés par des textes législatifs et réglementaires.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse des ressources financières et humaines - la pression démographique humaine - la pauvreté des populations rurales - les aléas climatiques 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVII.

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>L'objectif de préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres est pris en compte de manière générale au niveau national dans la loi n°95-031 Fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et en particulier dans les articles 49 et 70.</p> <p>La loi N° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières prend également en compte cet objectif.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les activités des programmes de l'Unité des Ressources Génétiques de l'Institut d'Economie Rural contribuent à atteindre cet objectif.
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		La mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de diversité biologique notamment à travers le programme de préservation des variétés locales et des races d'animaux menacées.
e) Forêts	X		Les activités des programmes de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature et de ses démembrements régionaux
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La mise en œuvre de la Stratégie nationale de la diversité biologique notamment à travers le programme de préservation des variétés locales et des races d'animaux menacées et le programme de l'Unité des ressources génétiques.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Actuellement il existe plusieurs conventions locales pour la gestion des ressources			

biologiques. Les activités de surveillance et de contrôle de la DNCN et de ses démembrements régionaux se poursuivent. Les activités de préservation des ressources génétiques de l'URG se poursuivent.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de mesures prises pour **préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres.**

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Insuffisances des ressources financières et technologiques.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif est pris en compte dans la Stratégie nationale de Conservation de la diversité biologique dans le programme de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Stratégie nationale en matière de diversité biologique
e) Forêts	X		Stratégie nationale en matière de diversité biologique
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veuillez préciser ci-dessous.

La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique accorde une priorité aux connaissances traditionnelles et dispositions connexes. Elle prévoit un Programme de valorisation de ces connaissances. Il a comme objectif principal la promotion des connaissances et pratiques traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique.

Le Mali a consenti des efforts visant le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Diverses connaissances et pratiques traditionnelles sont utilisées pour gérer durablement les ressources naturelles.

La valorisation des connaissances, pratiques traditionnelles a été prise en compte dans l'élaboration de la législation sur les ressources naturelles. Elle a été également dans la mise en oeuvre des actions par les structures techniques de l'Etat et les ONG. Des ONGs, Projets et Programmes ont largement exploité ces pratiques et connaissances. On peut citer les techniques de conservation d'espèces utiles dans les champs, les bois sacrés, l'utilisation sélective des strates végétales, l'utilisation dans l'espace et dans le temps des pâturages autour des points d'eau, les techniques de sélection et de conservation des semences animales et végétales, etc.

Dans le cadre du projet Réhabilitation de la végétation une étude est en cours du rôle des espaces de cultes dans la conservation de la diversité biologique

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale sur la diversité biologique, une étude a été réalisée sur la contribution de ces connaissances à la gestion de la diversité biologique au Mali. Elle a porté entre autres sur :

- l'inventaire des outils traditionnels de gestion des ressources naturelles (Ex : la *Dinâ* de Sékou Amadou, *Yayé* et *Oulakala*);
- l'analyse des connaissances locales sur la diversité biologique et comment l'ensemble de ces connaissances pourrait bénéficier à la conservation de la diversité biologique;
- l'analyse des bénéfices que tirent les groupes qui traditionnellement gèrent le foncier des espaces naturels;
- l'analyse des dispositions légales en cours pour la protection des droits de propriété intellectuelle sur la diversité biologique au niveau du pays des populations locales, des milieux d'affaires et des institutions nationales.

Il y a des recherches sur la valorisation des connaissances traditionnelles. Parmi ces activités de recherche on peut citer :

- l'Etude sur la conservation des plantes à usages multiples par la valorisation des connaissances écologiques et le savoir-faire (les utilisations) traditionnels des communautés riveraines de la Réserve des éléphants du Gourma « financée par l'UNESCO en 2001-2002 et domiciliée à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée.
- l'Etude sur la conservation des plantes à usages multiples par la valorisation des connaissances écologiques et le savoir-faire (les utilisations) traditionnels des communautés riveraines de la Réserve du Bafing (Région de Kayes) financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial 2000-2001.PPS-FEM du Mali.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de mesures prises pour **protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.**

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Pas d'obstacles.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Mali est membre de l'organisation Africaine pour la propriété intellectuelle. La législation de cette organisation prend cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les activités de la Direction Nationale des Industries.
b) Eaux intérieures	x		Les activités de la Direction Nationale des Industries
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	x		Les activités de la Direction Nationale des Industries
e) Forêts	x		Les activités de la Direction Nationale des Industries
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique accorde une priorité à la protection des droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages. Dans le cadre du programme de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles de la stratégie nationale en matière de diversité biologique est de faire la promotion, la reconnaissance et la protection des droits des populations locales sur les savoirs, innovations pratiques traditionnelles de conservation de la diversité biologique. Le même programme comporte un volet de promotion de partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et biologiques.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les activités de la Direction Nationales des Industries se poursuivent.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

Le nombre d'inventions, d'innovations enregistrées.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

La non effectivité de l'application des procédures de protection des inventions.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Mali a signé et ratifié la Convention sur la diversité biologique.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les activités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique
b) Eaux intérieures	X		Les activités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		Les activités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique
e) Forêts	X		Les activités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les activités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique permettront tous les transferts de ressources génétiques conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources			

phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Actuellement, le Mali pratique la gestion traditionnelle, basée souvent sur le principe de l'accès libre de ressources génétiques. Ce principe remonte aux échanges de semences entre agriculteurs pratiqués depuis des millénaires. Certainement que ces approches traditionnelles ont besoin d'être à la fois renforcées et modifiées pour s'adapter au contexte actuel de mondialisation de l'économie.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Le nombre de transfert de ressources génétiques effectué.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

L'insuffisance des ressources financières et humaines.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		x	
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXII.

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		X	

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Les résultats des travaux du projet inventaire des Ressources terrestres (1986) et ceux du projet inventaire des Ressources ligneuses (1989) le Mali ont permis au Mali d'établir une liste provisoire des espèces végétales. Le PEALCD prévoit l'inventaire des ressources forestières des régions de Mopti, Tombouctou et Gao	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans la stratégie Nationale en matière de diversité biologique est prévu d'inventorier toutes les ressources végétales.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Il existe actuellement une liste complète d'espèces végétales par écosystème.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Un des objectifs du programme de gestion durable des ressources biologiques de la stratégie nationale en matière de diversité biologique est d'entreprendre un inventaire biologique (faune, flore et écosystème) sur l'ensemble du pays.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Des inventaires partiels de la flore ont été faits au cours de l'année 2003 par les chercheurs travaillant dans les projets. Il s'agit de l'inventaire de la flore de la Région de Ségou dans le cadre du projet Delta Niger et des inventaires faits au niveau de la Réserve de biosphère de la boucle du Baoulé et de la réserve de faune du Bafing.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
L'insuffisance des ressources financières.	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

x

b) Non

Veuillez préciser

Un des objectifs du programme de gestion durable des ressources biologiques de la stratégie nationale en matière de diversité biologique est d'entreprendre une étude pour évaluer l'état de conservation de la diversité (faune, flore et écosystème) de l'ensemble du pays.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

x

b) Non

Veuillez préciser

L'objectif est pris en compte par la stratégie nationale en matière de diversité biologique.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Depuis les résultats des travaux du projet inventaire des Ressources terrestres (1986) et ceux du projet inventaire des Ressources ligneuses (1989) aucune étude d'envergure nationale n'a été entreprise pour évaluer l'état des ressources.

Cependant il est à signaler qu'en 1991 il y a un recensement des éléphants du Gourma, en 2001 il y a eu un recensement aérien des élans de Derby, entre 1984 et 2001 il y a eu un inventaire de l'avifaune du Delta intérieur du Niger, entre 1991 et 1996 le recensement des varans et des recensements de la faune et de la flore effectué par l'OPNBB (1998-2000).

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

La mise en œuvre de la stratégie en matière de diversité biologique.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Des inventaires partiels ont été faits dans le cadre des projets de recherche et d'aménagement.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

L'insuffisance des ressources financières

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Actuellement seulement 4% du territoire national qui sont effectivement protégées. La stratégie nationale prévoit la conservation de 15% du territoire national et non des zones écologiques du pays.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La loi n° 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et la charte pastorale concernant l'étendue du territoire national.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La législation forestière notamment la loi n° 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières et la charte pastorale s'appliquent à l'étendue du territoire national.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La législation forestière notamment la loi n° 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières est appliquée sur l'ensemble du territoire.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les activités de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature et des projets sectoriels.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Il y a eu la relecture des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles et l'adoption de charte pastorale (loi n°01-004 du 27 février 2001 portant charte pastorale en République du Mali).	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le cadre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et de certains projets nationaux.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le cadre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none">▪ le Projet de mise en valeur des forêts du Cercle de Kita,▪ le Programme Lutte contre l'Ensablement et le développement des ressources forestières dans le Nord du Mali▪ le Projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de valorisation de la zone de biodiversité des monts mandingues	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité et l'exécution de certains projets sectoriels.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- le nombre d'espèces végétales menacées d'extinction conservées in situ et le nombre de mesures prises dans ce sens.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none">- l'insuffisance des ressources financières- la pression démographique,- la pauvreté des populations rurales	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les activités de l'Unité des ressources génétiques et de d'autres services comme l'Institut polytechnique rural et l'Institut d'Economie rurale contribuent à atteindre cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<p><i>Le Mali détient dans les stations et laboratoires de recherche agronomique de l'IPR, de l'IER des collections de riz (29 variétés). Il en est de même de diverses variétés de maïs, de mil et de sorgho, objet d'intenses activités de recherche.</i></p> <p>La Stratégie Nationale préconise de développer des programmes de conservation ex situ des ressources phylogénétiques et zoogénétiques qui constituent une base essentielle pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire. A cet égard, il est nécessaire de renforcer les capacités technique des différents laboratoires et l'Institut Economie Rurale.</p>	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<p>Le Mali détient dans les stations et laboratoires de recherche agronomique de l'IPR, de l'IER des collections de riz (29 variétés) et de nombreuses variétés de mil, sorgho et maïs. Il faut également signaler les résultats obtenus par l'URG.</p>	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La création de l'URG et du laboratoire agronomique de l'IPR	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le % de la diversité génétique des plantes cultivées conservées	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des recherches financières - l'insuffisance des technologiques 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Mali a signé et ratifié la CITES et il y a et la loi N° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières prennent également en compte cet objectif. Il y a également la loi n°02-017 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens de faune et de flore sauvages.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	

a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans le cadre de la CITES et de la législation forestière du Mali.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Aucune espèce n'est menacée actuellement.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
L'application de la législation nationale en la matière et des articles de la CITES.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le nombre de mesures prises pour atteindre cet objectif et le nombre d'espèces de flore sauvage menacées du fait du commerce international.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
-Insuffisance des ressources financières ; - Pression démographique ;	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La loi n° 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières permet d'atteindre cet objectif.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Les activités de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature notamment l'application de la loi n° 95-004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières. Il y a également la loi n°02-017 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens de faune et de flore sauvages.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

Actuellement les activités de la DNCN avec un renforcement de l'information et de la sensibilisation pour une meilleure gestion des ressources forestières, halieutiques et fauniques.

Il y a également l'AMADER et le Projet environnemental d'Appui à la lutte contre la Désertification (PEALCD).

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

L'application de la législation en matière de gestion des ressources forestières.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Une meilleure implication des populations locales dans le processus de gestion des ressources forestières dans le cadre de la décentralisation.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- la pauvreté des populations locales
- la pression démographique

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La mise en œuvre de stratégie nationale en matière de diversité biologique et l'élaboration (en cours) de la politique nationale en matière de médecine traditionnelle ainsi que la création de la Direction Nationale de médecine traditionnelle sont des actes importants de la politique de lutte contre **l'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes.**

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La stratégie nationale en matière de diversité biologique et la politique nationale en matière de médecine traditionnelle.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La stratégie nationale en matière de diversité biologique est en train d'être mise en œuvre et la politique nationale en matière de médecine traditionnelle est en cours d'élaboration.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et l'élaboration de la politique nationale en matière de médecine traditionnelle.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
La création récente de la Direction Nationale de la Médecine Traditionnelle.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
La pauvreté des populations et la pression démographique.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Mali a pris des mesures pour prendre en compte la protection de la flore au niveau scolaire dans la formation apportée aux élèves du cycle fondamental de l'éducation nationale par le programme PFIE (Programme de Formation Information Environnementales du CILSS). Au niveau universitaire, les modules de formation ont été restructurés à l'Institut Polytechnique Rural /l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée. Actuellement le Programme d'appui à la généralisation de l'enseignement de l'environnement au Mali (PAGEM) a pris le relais du PFIE au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les activités des Centres d'animation rural, les Centres d'apprentissages agricoles, de l'Université du Mali et du Centre Universitaire Mandé Boukary et du PAGEM	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les activités du PAGEM sont en cours.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

Le PFIE est un programme de formation et d'information sur l'environnement qui travaille en étroite collaboration avec le STP. Le STP a contribué à la formation de certains acteurs dont un réseau des responsables IEC a été créé par le STP, qui a organisé deux sessions de formation à l'intention des radios de proximités afin de leur permettre de faire un diagnostic des problèmes environnementaux et diffuser des messages pertinents en direction des populations en vue d'un changement de comportement. Au niveau des politiques éducatives, des avancés remarquables ont été enregistrées par rapport à l'éducation environnementale. On peut citer entre autres l'existence de :

- un état des lieux en matière d'éducation environnementale,
- une stratégie nationale en éducation environnementale élaborée et validé selon une démarche participative,
- l'intégration de l'éducation environnementale dans les textes fondamentaux du PRODEC.

Le PFIE a conduit deux études en éducation environnementale que sont :

- * les savoirs locaux en matière d'environnement et d'éducation environnementale,
- * les principaux acteurs et domaines de l'éducation environnementale au Mali.

La généralisation du PAGEM au niveau secondaire et fondamental.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Le nombre d'enfants formés et nombre de modules enseignés.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Ressources financières et surcharge des programmes scolaires.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVIII.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Un des programmes de la stratégie nationale en matière de diversité est axé sur le renforcement des capacités de tous les acteurs de la conservation de la diversité biologique.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

x

b) Non

Veuillez préciser

Un des programmes de la stratégie nationale en matière de diversité est axé sur le renforcement des capacités de tous les acteurs de la conservation de la diversité biologique

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Le programme de renforcement des capacités n'a pas démarré. Cependant les stations et les laboratoires de recherche sur les ressources de la biodiversité forment déjà leurs personnels.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Le nombre de personnes formées.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
L'insuffisance des ressources financières
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La stratégie nationale en matière de diversité biologique dans son programme de préservation des variétés locales de plantes cultivées et de races d'animaux domestiques menacées d'extinction prévoit la constitution de réseau de paysans semenciers pour la préservation des variétés menacées ou en voie de disparition (sorgho de décrue, riz flottant, voandzou, Cucumis melo ;etc).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
La stratégie nationale en matière de diversité biologique dans son programme de préservation des variétés locales de plantes cultivées et de races d'animaux domestiques menacées.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La stratégie nationale en matière est en train d'être mise en œuvre.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le nombre de réseaux de conservateurs de plantes créés et le fonctionnement de ces réseaux.	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

L'insuffisance des ressources financières et les difficultés technologiques pour conserver les plantes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XL.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3.  ¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)

a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	x
c) Oui, certains aspects sont appliqués	
d) Oui, elle est largement appliquée	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe  ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

4. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Oui, au niveau national	
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	x
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ;'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	x
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9.  Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>La Stratégie Nationale en matière de diversité biologique et le Plan National d'Action Environnemental du Mali (adopté en 1998) préconisent, dans le domaine de la coopération internationale (au niveau sous-régional et international), de veiller au respect et à la mise en oeuvre des diverses Conventions, Accords et Traités internationaux signés et ratifiés par le Mali. Le Mali a développé des programmes de coopération sous-régionale et internationale en matière de protection de l'environnement, et particulièrement autour de ressources partagées (fleuves, parcs transfrontaliers, etc.). Ces cadres de coopération peuvent être mis à profit pour mieux conserver la et utiliser durablement la diversité biologique.</p> <p>Le Mali et huit autres états (dont l'agriculture et l'élevage sont tributaires des conditions bioclimatiques qui règnent dans la zone sahélienne) ont convenu de protéger leur population et leur agronomie contre la sécheresse à travers le CILSS.</p> <p>Le Sénégal, le Mali et la Mauritanie ont convenu de promouvoir une coopération dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des ressources du fleuve Sénégal (OMVS). Les projets d'exploitation agricole ou industrielle susceptibles de modifier d'une manière sensible les caractéristiques du fleuve ne peuvent être exécutés sans avoir été au préalable approuvés par les Etats contractants. L'Organisation définit les programmes de travail mixtes en vue de la mise en valeur coordonnée et de l'exploitation rationnelle des ressources en eau.</p>	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

Le Mali est membre du Réseau d'Observatoire et Surveillance Environnemental à Long Terme.

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui, des mesures complètes sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	X

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

La création du secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de gestion des questions environnementales procède du souci des autorités maliennes de créer une synergie sur le plan national dans la mise en œuvre des différentes politiques environnementales. Il existe au niveau de ce secrétariat un bureau chargé des conventions, accords et traités signés et ratifiés par le Mali. Ce bureau veille à la synergie dans la mise en œuvre des différents accords.

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
En plus d'un cadre législatif et réglementaire et de la stratégie nationale en matière de diversité biologique, il existe des plans et programmes visant à atteindre les trois objectifs de la convention sur la diversité biologique.	

13. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
Le Mali a élaboré une stratégie nationale en matière de diversité biologique. La mise en œuvre de cette stratégie se fera à travers cinq programmes. Chaque programme comporte plusieurs activités mesurables. Il s'est, en outre, engagé à intégrer de façon appropriée, la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans et politiques pertinents et d'adopter à cette fin des plans et programmes sectoriels.	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	
<p>Pour les cinq prochaines années les actions suivantes ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise d'un mécanisme de coordination et de suivi de la stratégie, - le renforcement du cadre législatif réglementaire - le financement de la mise en œuvre de la stratégie en matière de diversité biologique 	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
<p>Dans le domaine de l'exploitation forestière notamment le décret n°98-402/P-RM fixant les taux, les modalités de recouvrement et de répartition des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation du bois dans le domaine forestier de l'Etat en son article 8, la loi 95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et la loi n° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières. Il y a également la loi n°04-005 portant création d'un fonds d'aménagement de forêt et de faune.</p>	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	X
b) Non	
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	<p>Dans le cadre la mise en oeuvre de la convention de Ramsar, des sites Ramsar (le Lac Walado-debo, la plaine de Seri et le lac Horo) qui sont les habitats des oiseaux migrateurs venant de l'Europe et de l'Asie.</p> <p>Le projet de Gestion de la biodiversité dans le Gourma malien et dans le Sahel</p>

	burkinabé ; Le Mali a signé et ratifié la convention sur les espèces migratrices
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

Le Mali a présenté sa communication initiale sur les Changements Climatiques en 2000 à la sixième conférence des Parties. Dans cette communication, le Mali a inscrit des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention a été aussi élaborée. En outre, le Mali a mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de l'agriculture, des ressources en eau.

Enfin, le processus d'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) du Mali aux effets néfastes des Changements Climatiques est en cours.

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

Sur le plan institutionnel, le Secrétariat Technique Permanent de gestion des

questions environnemental assure la coordination entre les différentes conventions à travers son bureau chargé des Conventions, accords et traités. Sur le plan opérationnel, les comités de suivi et de pilotage des activités menées dans le cadre des deux conventions sont pratiquement composés des mêmes experts. nationaux

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 7 - Identification et surveillance

19.  Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Des travaux d'inventaires ont été faits dans le cadre des projets PIRT (1985) et PIRL (1990), du Centre International pour l'Elevage en Afrique, du Projet Production Primaire au Sahel. Il est prévu un inventaire complet de toutes les ressources de la diversité biologique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique.

Le Mali est membre du Réseau d'Observatoire et Surveillance Environnemental à Long Terme (ROSELT). Ce réseau ne couvre que la partie saharo-sahélienne du pays.

Le Mali est membre du projet « land cover land use » qui couvre l'ensemble des pays du Sahel. Ce projet sous-régional suit l'évolution des unités de paysages à partir des images landsat5 et land7.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, le Mali a bénéficié d'un apport financier de la Banque Mondiale, de l'UNSO, de l'OSS, de la Coopération Française, du CILSS et d'autres partenaires. Cet appui a permis de promouvoir la gestion des informations et de la surveillance écologique : Projet de Gestion de l'Information Environnementale, Système d'Information et de Suivi Environnemental, Suivi environnemental (Volet B du PGRN), Centre d'échange (Point focal de la Diversité biologique), etc.

20. ♦ Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	X
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	X
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	
Le projet « land cover » land use permet de surveiller les écosystèmes du Mali compris entre les 10° et 15° de latitude Nord.	
Le Réseau d'Observatoire et Surveillance Environnemental à Long Terme permet de suivre les espèces végétales sahéliennes et sahariennes.	

21. ♦ Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
Certaines activités du Centre Régional AGRHYMET de Niamey et de la météorologie nationale contribuent à atteindre les objectifs de surveillance dans le domaine des changements.	

22. ♦ Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Le système d'Information et de Suivi Environnemental mis en place par le Secrétariat Technique Permanent du cadre institutionnel de gestion des Questions Environnementales est l'embryon d'un mécanisme de gestion de l'information environnemental au niveau national.

Au Mali, les producteurs d'information environnementale sont de 2 types :

- a- de nombreux services techniques spécialisés (météorologie, hydraulique, agriculture..) effectuent un recueil d'information de matière systématique et répétitive dans le cadre de leur mission ;
- b- des réseaux et observatoires de surveillance environnementale (ROSELT, FEW, PGRN/volet B, DMP, ORSTOM/IRD..) pilotés par des organismes scientifiques effectuent sur des zones testes une surveillance des écosystèmes et des agro-systèmes accompagnée de recherche sur le fonctionnement et l'évolution de ces milieux, principalement au regard de la détérioration de l'environnement et de la désertification. Ces réseaux sont souvent intégrés dans des ensembles plus vastes sur le plan international ; leur approche est de type systémique. Le STP a reçu un appui de la GTZ pour mettre en place un réseau informatisé des projets environnementaux qui devrait lui permettre de faire le suivi d'une liste limitée de projets. Une base de données sur les principales conventions signées et/ou ratifiés par le Mali a été confectionnée.

23. ♦ Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	X
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

Le Mali a participé dans le cadre du projet ROSELT au niveau sous-régional à l'établissement d'indicateurs sur l'environnement et sur la désertification incluant des indicateurs sur les ressources biologiques.

Encadrement XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Décisions en matière de taxonomie

24. Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais un plan en cours de développement | |
| c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

25. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| a) Non | X |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

26. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| a) Non | x |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

27. ♦ Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28. * ² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
Non	X
dd) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
ee) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

cc) Non	X
dd) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
ee) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
ff) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)

cc) Non	X
dd) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
ee) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
ff) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
gg) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
hh) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
ii) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
jj) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
kk) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
cc) Non	X
dd) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
ee) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
ff) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
gg) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
hh) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
ii) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ♦ Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
cc) Non	
dd) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
ee) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
ff) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
La loi 95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et la loi n° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières créent les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. Il y a également la n°95-032.	

34. ♦ Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
cc) Non	
dd) Non, mais la législation est en cours de développement	
ee) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	

La loi 95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et la loi n° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières permettent une protection des espèces et des populations menacées.

35.  Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

cc) Non	
dd) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
ee) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X
ff) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

Le Mali développe à travers sa communication initiale et sa stratégie nationale dans les domaines des changements climatiques des mesures d'atténuations des émissions des gaz à effet de serre qui préserveraient la diversité biologique et contribueraient à atténuer la pollution atmosphérique. La mesure en œuvre de certaines mesures a déjà commencé. C'est le cas de la mise en œuvre des activités de la stratégie de l'énergie domestique.

Encadrement XLIV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

Actuellement les aires protégées constituent 4% du territoire national. La mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique permettra d'atteindre 15% du territoire national.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	

Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.

La mise en œuvre de la stratégie permettra d'élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées.

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	x
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

Le Mali vient de terminer l'inventaire des zones humides sur toute l'étendue du territoire national. Il envisage inscrire certaines de ces zones humides sur la liste des sites Ramsar.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre	

(veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
Le Mali avec l'appui de l'UNESCO a érigé en 1982 le parc national de la boucle de la baoulé en Réserve de biosphère.	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
le Gouvernement malien a pris le 31 décembre 2003 un décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement.	
Cette loi stipule que les projets, qu'ils soient publics ou privés, consistant en des travaux axés sur des aménagements, des constructions ou d'autres activités dans le domaine agricole, industriel, énergétique, minier, artisanal, commercial ou de transport dont la réalisation est susceptible de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une étude d'impact environnemental préalable.	
Les travaux modificatifs d'un projet déjà réalisé ne peuvent être exécutés qu'après production d'une notice d'impacts sur l'environnement..	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Il y a eu une évaluation relative au renforcement des capacités pour appliquer la législation nationale en matière de protection de l'environnement.	
Il y a également le projet d'auto-évaluation des besoins nationaux en matière de renforcement de capacités dans le domaine de l'environnement.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	

Encadrement XLV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

cc) Non	
dd) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X - La jacinthe d'eau a été identifiée.
ee) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
ff) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46.  Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

cc) Non	X
dd) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
ee) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

47. ♦ Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

cc) Non	
dd) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
ee) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
ff) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Les mesures législatives existent au niveau de la législation forestière dans la loi n° 95 004-AN-RM .

48. ♦ Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)

cc) Non	X
dd) Oui, coopération bilatérale	
ee) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
ff) Oui, coopération multilatérale	

49. ♦ Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)

cc) Non	
dd) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
ee) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	X

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

La préservation des terres non dégradées, la lutte contre l'ensablement et la réhabilitation des terres dégradées sont les priorités identifiées.

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	
La création de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	
La législation et les institutions en matière de gestion des ressources naturelles sont bien adaptées aux principes directeurs de programme de travail.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	x
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
La protection des bassins des deux grands fleuves contre la jacinthe d'eau se fait dans le cadre des activités de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger et l'organisation pour mise en valeur du fleuve Sénégal.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures et outils complets (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
La protection des bassins des deux grands fleuves contre la jacinthe d'eau se fait dans le cadre des activités de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger et l'organisation pour mise en valeur du fleuve Sénégal	

Encadrement XLVI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

La collaboration entre l'URG de l'Institut d'Economie rural et un réseau des paysans pour la préservation de certaines variétés de semences se situe dans ce cadre.

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non	x
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	X
Autres informations sur ce bilan.	
La législation fixant les procédures et lois en matière d'étude d'impact environnemental (décret n°03-594/P-RM du 31 décembre 2003) prend en compte les lignes directrices Akwé :Kon.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	
Les barrages de Manantali et de Sélingué.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
La politique nationale en matière de médecine traditionnelle contribuera à améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales afin de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

Dans la politique nationale de décentralisation la loi N°98-066 du 30 décembre 1998 confère des attributions importantes au conseil communal (article 14), au conseil de cercle (article 83) et à l'assemblée régionale (article 131) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional. L'article 11 de la loi N°96-050 du 16/10/96 stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine. Par ailleurs avec la décentralisation un nouveau contexte politique a été mis en place prenant en compte la nécessité fondamentale du développement local durable. La loi 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités en République du Mali accorde de larges pouvoirs aux collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles. Elles jouent un rôle important dans l'inventaire des ressources naturelles, leur affectation aux différents usages et la mise en œuvre des activités retenues pour la conservation et la restauration de ces ressources. Dans ce contexte, il est possible d'intégrer à une échelle adéquate la dimension de la conservation de l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans la planification locale du développement. Cette question a été partiellement résolue avec la relecture des différents textes forestiers. Celle-ci a révisé les lois de façon à reconnaître la nécessité d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.

Un des objectifs de la décentralisation il est de faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales y comprise celle des femmes à tous les éléments du programme de travail.

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	<p>X - représentants de la société civile et des représentants des bailleurs de fonds a été crée dans le but d'assurer la participation de tous les acteurs. Ce comité s'est réuni de façon régulière alors que le comité interministériel qui est l'organe politique a été peu fonctionnel au cours de l'élaboration du PNAE. Avec la création du Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE) le processus de consultation et de coordination se trouve amélioré tant au niveau national qu'international.</p>

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?

a) Non

X

b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)

Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?

a) Non

b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur l'appui fourni.

Le Gouvernement malien à travers le STP a mis au point en faveur des communautés locales un guide d'élaboration des plans communaux d'action environnementale. Le STP a également appuyé certaines communes dans l'élaboration de leurs plans communaux d'action environnementale.

Par ailleurs dans le cadre de la décentralisation l'Agence Nationale d'investissement des Collectivités territoriales subventionne les projets environnementaux élaborés par les communes jusqu'à hauteur de 90% du coût total du projet.

Encadrement XLVII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ◊ Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Des collections variétales existent au niveau de l'Institut polytechnique rural, de l'Institut d'Economie rurale et d'autres organismes étrangers (ICRISAT, ICRAF, etc..).

68. ◊ Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Bien qu'il n'y ait pas de cas de réintroduction d'espèce menacée, la législation malienne a prévu ce cas dans la gestion de sa biodiversité.

69. ◊ Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Les dispositions de la législation forestière (loi n°95-031 et la loi n°95-004) permettent de réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70.  Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

Les dispositions de la législation forestière (loi n°95-031 et la loi n°95-004) et la stratégie nationale en matière de diversité sont deux instruments qui intègrent les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

71.  Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

Les dispositions de la législation forestière (loi n°95-031 et la loi n°95-004) constituent des mesures pour éviter ou atténuer les effets défavorables de l'utilisation des ressources biologiques de sur la diversité biologique.

72. ♦ Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Promotion de la médecine traditionnelle

73. ♦ Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

Dans le cadre de la décentralisation l'Agence Nationale d'investissement des Collectivités territoriales subventionne les projets environnementaux élaborés par les communes jusqu'à hauteur de 90% du coût total du projet. Certains de ces projets peuvent être des projets de restauration.

74. ♦ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	X
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

75. ♦ Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
Le Mali a élaboré en juillet 1998 son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). C'est le seul cadre de référence au Mali. Il a pour objectif de mieux coordonner les programmes et politiques mis en place par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment pour assurer une croissance durable, pour améliorer les conditions sociales (santé, éducation, protection et promotion de la femme et de l'enfant, développement rural) et mettre en œuvre la décentralisation devant permettre aux collectivités décentralisées de gérer la fourniture des services de base : éducation primaire, santé communautaire, hydraulique villageoise, urbanisme et environnement.	

76. ♦ Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	X
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	X
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
La législation malienne en matière de gestion des ressources forestières, halieutiques et fauniques est conforme à l'esprit des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79.  Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	

80.  Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
Dans le cadre de la décentralisation l'Agence Nationale d'investissement des Collectivités territoriales subventionne les projets environnementaux élaborés par les communes jusqu'à hauteur de 90% du coût total du projet.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	x
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	
Un des objectifs du programme de gestion durable des ressources biologiques de la stratégie nationale en matière de diversité biologique est d'élaborer et d'exécuter un projet de développement de l'écotourisme s'appuyant sur :	
<ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation touristique (Baoulé pour sa faune, Bafing, pour les chimpanzé et l'élan de Derby, le Delta pour les oiseaux, le Gourma pour les éléphants et Ansongo-Ménaka pour les girafes) - le tourisme cynégétique dans le Gourma, dans l'Azaouk, et à Yanfolila, - les safaris photographiques dans les sites à haut potentiel. 	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 11 – Mesures d'incitation

83.  Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le Mali n'a pas établi un programme qui identifie et assure l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique. Cependant certaines initiatives en cours peuvent y contribuer.

En effet, le Plan National d'Action Environnementale préconise pour encourager la restauration des ressources naturelles des mesures d'allégement fiscal et détaxation, la fixation du coût de l'utilisation des ressources de l'environnement en fonction de leur valeur réelle, des aides financières, des subventions. Pour dissuader les utilisateurs ne respectant pas la législation, le PNAE préconise un système de taxations et de redevances (redevance d'émission ou déversement, redevances sur produits, licences ou permis de pollution, surtaxe sur des produits et équipements et les permis négociables.

84.  Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85.  Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

Il y a un programme d'élimination des pesticides obsolètes sur toute l'étendue du territoire.

Le Gouvernement malien a pris le 31 décembre 2003 un décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce décret stipule que tous les projets dont la réalisation est susceptible de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une étude d'impact environnemental préalable.

Encadrement L.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 12 – Recherche et formation

88. ◊ Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	X
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.	

89. ◊ Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	
<p>Le programme de Recherche de la division médecine de l'Institut National de Recherche en Santé est en train de mener des recherches sur les plantes médicinales en collaboration avec les populations locales.</p> <p>Diverses recherches ont été menées dans le même domaine. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Etude sur la conservation des plantes à usages multiples par la valorisation des connaissances écologiques et le savoir-faire (les utilisations) traditionnels des communautés riveraines de la Réserve des éléphants du Gourma « financée par l'UNESCO en 2001-2002, - l'Etude sur la conservation des plantes à usages multiples par la valorisation des connaissances écologiques et le savoir-faire (les utilisations) traditionnels des communautés riveraines de la Réserve du Bafing (Région de Kayes) financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial 2000-2001.PPS-FEM du Mali. <p>Ces projets partent du principe qu'une fois que les populations reconnaissent l'importance d'une plante, elles feront tout pour la conserver.</p>	

90. ◊ Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?	
a) a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	
Ce souci est pris en compte dans les programmes de recherche de certaines institutions notamment l'IPR, l'IER et la FAST.	

Encadrement LI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non

b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration

c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Le PFIE est un programme de formation et d'information sur l'environnement qui travaille en étroite collaboration avec le STP. Le STP a contribué à la formation de certains acteurs dont un réseau des responsables IEC a été créé par le STP, qui a organisé deux sessions de formation à l'intention des radios de proximités afin de leur permettre de faire un diagnostic des problèmes environnementaux et diffuser des messages pertinents en direction des populations en vue d'un changement de comportement. Au niveau des politiques éducatives, des avancés remarquables ont été enregistrées par rapport à l'éducation environnementale.

On peut citer entre autres l'existence de :

- un état des lieux en matière d'éducation environnementale,
- une stratégie nationale en éducation environnementale élaborée et validé selon une démarche participative,
- l'intégration de l'éducation environnementale dans les textes fondamentaux du PRODEC.

Le PFIE a conduit deux études en éducation environnementale que sont :

- * les savoirs locaux en matière d'environnement et d'éducation environnementale,
- * les principaux acteurs et domaines de l'éducation environnementale au Mali.

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

L'élaboration d'une stratégie de communication par le Ministère de l'Environnement est en cours.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Le STP a contribué à la formation de certains acteurs dont un réseau des responsables IEC a été créé par le STP, qui a organisé deux sessions de formation à l'intention des radios de proximités afin de leur permettre de faire un diagnostic des problèmes environnementaux et diffuser des messages pertinents en direction des populations en vue d'un changement de comportement.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

A travers le PAGEM, le journal *Walia de Wet lands international* à Mopti et les projets de certaines ONG.

Au niveau des politiques éducatives, des avancés remarquables ont été enregistrées par rapport à l'éducation environnementale. On peut citer entre autres l'existence de :

- un état des lieux en matière d'éducation environnementale,
- une stratégie nationale en éducation environnementale élaborée et validé selon une démarche participative,
- l'intégration de l'éducation environnementale dans les textes fondamentaux du PRODEC.

Le PFIE a conduit deux études en éducation environnementale que sont :

- * les savoirs locaux en matière d'environnement et d'éducation environnementale,
- * les principaux acteurs et domaines de l'éducation environnementale au Mali.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	
L'élaboration d'une stratégie de communication par le Ministère de l'Environnement est en cours et le programme de généralisation de l'Education environnementale au niveau secondaire et au niveau fondamental permettent de concrétiser les initiatives en matière de communication d'éducation et de sensibilisation du public.	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
Dans le cadre du PAGEM qui est un programme commun à tous les pays du CILSS.	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions	

intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Dans le cadre du PAGEM qui est un programme commun à tous les pays du CILSS.	

99.  Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.	
Le Mali est membre des grands groupes des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents comme le Nouveau partenariat pour le développement durable de l'Afrique (NEPAD) et le Comité Inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	
Dans le cadre des activités de l'UNESCO au Mali.	

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

Le Gouvernement malien a pris le 31 décembre 2003 un décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce décret stipule que tous les projets dont la réalisation est susceptible de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une étude d'impact environnemental préalable.

102. Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des nuisances à travers l'application du décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement et de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature à travers l'application de la législation forestière ont mis en place les mécanismes qui permettent de tenir compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

103. Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Dans le cadre des conventions ratifiées et dans le cadre de certains projets.

104. Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105.  Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	X
d) Oui, des mécanismes en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Il y a un système d'alerte et de prévention des attaques acridiennes. Il y a également le Système d'Alerte précoce (SAP).

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

Le décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement indique les processus à suivre concernant les études d'impact sur l'environnement.

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X

Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

La loi 95-04 AN-RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières en son article 31 stipule et le décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement indiquent les mesures législatives portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.

La loi 95-04 AN-RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières, la LOI n° 95-031 fixant les conditions de gestion de la faune et son habitat, le décret fixant les règles et procédures relatives à l'étude d'impact sur l'environnement indiquent les mesures des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique.

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales.

Encadrement LIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

111. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

112. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

113. Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le processus est en cours dans le cadre d'un projet de biosécurité domicilié au secrétariat technique permanent du cadre législatif pour la gestion des questions environnementales

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)

a) Non

b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?

a) Non

b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)

e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.

Le Mali est membre de l'Organisation Africaine pour la propriété intellectuelle. Toutes les questions liées à la propriété intellectuelle sont régis par cette la législation de cette organisation.

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

b) Non

Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

Le coordinateur d'élaboration de la stratégie nationale en matière de Biosécurité du Mali participe aux réunions d'information sur le de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages.

Encadrement LIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117.  Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non

X

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118.  Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119.  Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres informations sur les mesures prises.

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la Coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Dans le cadre du projet « d'auto-évaluation des besoins de renforcement des capacités en matière d'environnement il se fera une évaluation des besoins en renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Il existe au niveau du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement un projet d'auto-évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités.	
La mise e oeuvre très prochainement de ce projet permettra d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 17 - Exchange of information

126.  Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	x
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127.  Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?

a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128.  Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais mesures potentielles à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Le Mali a signé plusieurs Conventions internationales dont celle relative à la diversité biologique.

129.  Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

- | | |
|--|---|
| a) No | X |
| b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, méthodes en place | |

130.  Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous) | |

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	X
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement LVIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ♦ Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ♦ Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	
b) Ressources extra-budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le Mali a bénéficié du Fonds pour l'Environnement Mondial d'une somme de 265 000 \$US pour élaborer sa stratégie nationale en matière de diversité biologique. Il a également bénéficié de la même source de financement d'une somme de 13 140 \$US pour la mise en place des premiers équipements de son Centre d'échange en matière de diversité biologique.</p> <p>Le Projet de Réhabilitation de la végétation autochtone d'un coût de 5 530 277,7 U\$</p> <p>Le projet de conservation de la biodiversité dans le Gourma malien et dans le Sahel Burkinabé d'un coût total de 28 601 851 U\$</p> <p>Le projet de lutte contre l'ensablement dans les régions de Gao et Tombouctou d'un coût total de 9268 092 U\$</p> <p>Soit un coût total de 43 420 u\$ pour l'ensemble des projets.</p>

f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement LXI.

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Les ressources ci-dessus citées au point e) n'ont pas été allouées dans le cadre de programmes de financement sur une base annuelle. Ce sont des ressources fournies par les pays développés (en vertu de leurs obligations envers les pays en développement au titre de la Convention) à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial.

D'autres ressources ont également été allouées au pays à travers le financement de projets nationaux régionaux ou sous-régionaux ayant des rapports avec la diversité biologique. Malgré ces appuis financiers, les contributions reçues sont largement inférieures aux ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique.

137.  Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	X
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

Le Gouvernement malien à travers le STP a mis au point un guide d'élaboration des plans communaux d'action environnementale. Le STP a également appuyé certaines communes dans l'élaboration de leurs plans communaux d'action environnementale.

Par ailleurs dans le cadre de la décentralisation l'Agence Nationale d'investissement des Collectivités territoriales subventionne les projets environnementaux élaborés par les communes jusqu'à hauteur de 90% du coût total du projet

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui	x

140. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	x
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	
Les équipements destinés à la mise en œuvre des projets dans le cadre de la diversité bénéficient de l'exonération à l'importation.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique il est prévu d'identifier les plans de gestion des communes rurales des zones d'intérêt cynégétique et la promotion de l'implantation des zones de protection de la faune.	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)			X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			X
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X		
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	N/A	0	0	N/A
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	N/A	1	1	N/A
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	0	0	N/A	0	0	N/A
d) Absence de mesures préventives et proactives	0	0	N/A	0	0	N/A
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	0	0	N/A	0	0	N/A
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	N/A	2	2	N/A
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	1	N/A	1	1	N/A

h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	N/A	2	2	N/A
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	0	1	N/A	0	1	N/A
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	1	N/A	1	1	N/A
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	1	1	N/A	1	1	N/A
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	1	1	N/A	1	1	N/A
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	N/A	3	3	N/A
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	N/A	2	2	N/A
o) Absence de partage des avantages	2	2	N/A	2	2	N/A
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	0	0	N/A	0	0	N/A
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	0	0	N/A	0	0	N/A
r) Absence de partenariats effectifs	0	0	N/A	0	0	N/A
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	N/A	0	0	N/A
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	N/A	0	0	N/A
u) Pauvreté	3	3	N/A	3	3	N/A
v) Pression démographique	2	2	N/A	2	2	N/A
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	1	N/A	2	2	N/A
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	N/A	2	2	N/A

y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	2	N/A	2	1	N/A
z) Faible capacité d'application effective	1	1	N/A	1	1	N/A
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	2	N/A	1	2	N/A
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)

Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)

a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	X
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

Le Bureau des Conventions, Accords et traités du STP a pour missions entre autres la mise en œuvre synergique des différents conventions, accords et traités auxquels le Mali a souscrit.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?		X	
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?		X	
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "**OUI**" aux questions ci-dessus.

Les données de la Direction Nationale de l'Hydraulique et celles des projets comme l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Agence du Bassin du fleuve Niger (ABFN) sont disponibles.

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	

h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?	
a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.	

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.				
A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				

f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".

a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	<input type="checkbox"/>
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	<input type="checkbox"/>
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	<input type="checkbox"/>
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	<input type="checkbox"/>
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	<input type="checkbox"/>
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	<input type="checkbox"/>
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	<input type="checkbox"/>
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	<input type="checkbox"/>
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	<input type="checkbox"/>
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	<input type="checkbox"/>
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	<input type="checkbox"/>
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	<input type="checkbox"/>
m) Non applicable	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

Espèces exotiques et géotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Encadrement LXIV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique agricole

161. Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez	

préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Des collections de variétés agricoles existent au niveau des laboratoires de l'Institut d'économie rural, de l'Institut Polytechnique Rural.

Par ailleurs dans le cadre de la stratégie Nationale en matière de diversité biologique il existe un programme de préservation des variétés locales de plantes cultivées et des races d'animaux domestiques menacés d'extinction.

Il s'agit entre autres dans ce programme de :

- ✓ **Procéder à la prospection, la collection et la conservation des variétés locales de plantes cultivées,**
- ✓ **Constituer un réseau de paysans semenciers pour la préservation des variétés locales** cultivées menacées ou en voie de disparition (sorgho de décrue, riz flottant, voandzou ,*Cucumis melo*, *Pennissetum sp* ,etc .),
- ✓ **Mettre en place par zone bioclimatique :**
 - une banque de gènes ;
 - des mécanismes d'échange de semences,
- ✓ Procéder à la prospection, la caractérisation et la préservation des races locales d'animaux domestiques menacées d'extinction. Il s'agit de :
 - Entreprendre le recensement et la description des races à risques, et spécifier la nature des risques et les mesures de préservations appropriées,
 - Elaborer et exécuter un programme d'expansion des races indigènes afin de garantir la survie et d'éviter qu'elles soient remplacées par des espèces exotiques ou races issues des croisements ;
- ✓ établir pour les populations en danger des plans de préservation des espèces prévoyant la collecte et le stockage de sperme ou d'embryon ainsi que la conservation du patrimoine zootechnique indigène ou sa préservation in situ ; et de
- ✓ constituer un réseau d'éleveur pour veiller à la préservation des races d'animaux domestiques d'intérêt particulier ou en voie de disparition (mouton à laine de Macina, N'dama, lévrier de Ménaka, Zébu Azouak, etc.)

162.  Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a) Non

X

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
<p>Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale en matière de diversité biologique le Mali a évalué les ressources de l'agro-biodiversité.</p> <p>Cette évaluation n'a pas porté sur les pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives.</p>	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
<p>Cette évaluation est en train de se faire dans le cadre d'un partenariat entre l'Unité des Ressources génétiques (URG) de l'Institut d'Economie Rurale et les communautés autochtones et locales.</p>	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	x
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les observations.	
Il n'y a pas eu d'inventaire après 1993. Cependant de l'avis de tous les spécialistes des inventaires récents auraient pu démontrer une dégradation de la biodiversité.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	
La recherche sur les variétés résistantes à la sécheresse à l'IPR et l'IER se situent dans ce cadre.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	x
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
Certaines activités de l'URG en direction des paysans se situent dans ce cadre.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	

Élément 4 du programme– Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
La stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole est intégrée dans les plans et programmes agricoles et de recherche scientifique notamment à l'Institut d'Economie rurale et à l'Institut Polytechnique rural.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X

Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.

Le Mali soutien la collaboration entre les institutions de recherche agricole et les paysans.

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

L'Unité des ressources génétiques collabore avec un réseau de paysans dans le cadre de la conservation de variétés agricoles locales.

Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Le Mali n'a pas encore entrepris de mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Encadrement LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des forêts Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	X

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

Les dispositions de la politique forestière du Mali et la stratégie nationale en matière de diversité biologique sont des éléments pertinents du programme de travail.

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

L'application de la politique forestière et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique, les projets forestiers comme le projet de gestion durable des forêts classées autour de Bamako et la valorisation de la zone de biodiversité des Monts Mandingues (2004-2007), le projet d'appui à la politique de décentralisation et de transfert aux collectivités locales, les implications institutionnelles et méthodologiques, pour une gestion intégrée des Ressources naturelles et de la biodiversité (2005-2007) et le projet d'amélioration de la production et du contrôle de la qualité des gommés et résines en Afrique (2003-2005).

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

La stratégie Nationale en matière de diversité biologique a été élaborée suivant un processus participatif impliquant **les représentants d'organismes gouvernementaux nationaux et locaux, du secteur privé, des ONG, des communautés locales, ainsi que de la communauté des partenaires au développement.**

Les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'un atelier national (mars 1999) qui a rassemblé des représentants d'organismes gouvernementaux nationaux et locaux, du secteur privé, des ONG, des communautés locales, ainsi que de la communauté des partenaires au développement. Les concertations, organisées par la suite aux niveaux national, régional (9 régions) et local (50 cercles), ont permis d'étayer la base informationnelle et de faire en sorte que la stratégie procède d'une compréhension commune pour ce qui est de sa finalité, de ses problèmes et des solutions envisagées pour sa mise en œuvre.

En outre la politique nationale de décentralisation notamment la loi N°98-066 du 30 décembre 1998 confère des attributions importantes au conseil communal (article 14), au conseil de cercle (article 83) et à l'assemblée régionale (article 131) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional.

Par ailleurs l'article 11 de la loi N°96-050 du 16/10/96 stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

Le Gouvernement malien à travers le STP a mis au point un guide d'élaboration des plans communaux d'action environnementale pour les communes. Le STP a également appuyé certaines communes dans l'élaboration de leurs plans communaux d'action environnementale.

Par ailleurs dans le cadre de la décentralisation l'Agence Nationale d'investissement des Collectivités territoriales subventionne les projets environnementaux élaborés par les communes jusqu'à hauteur de 90% du coût total du projet.

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	
Le Mali a fait l'inventaire de ses écosystèmes, des ressources qu'ils renferment, et des menaces qui pèsent sur ces ressources.	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p>But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</p> <p>Pour l'objectif 1 et 2 du but 2 les menaces sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécheresse résultant de la baisse de la pluviométrie, - l'extension des cultures, le défrichement et les déboisements - le surpâturage, - la pêche abusive, - le braconnage, - les feux de brousse incontrôlés - les pesticides - l'élevage extensif d'un bétail provoquant le surpâturage, <p>les mesures pour entreprendre des actions prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la législation forestière par la relecture des textes et par une plus grande implication des populations locales dans la gestion des ressources locales dans le cadre de la décentralisation. <p>Pour les végétales menacées le projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de valorisation de la zone de biodiversité des Monts Mandingues et le Projet d'Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita sont en train d'améliorer de l'état de conservation de ces espèces (<i>Euphorbia sudanica</i>, <i>Teclea sudanica</i>, <i>Gilletiodendron glandulosum</i> comme espèces endémiques menacées et <i>Gyrocarpus americanus</i> et <i>Spondias mombin</i> comme espèces tertiaires menacées.</p>
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Voir commentaire ci-dessus.		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		La législation forestière permet de protéger les forêts y comprise leur diversité génétique.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
La législation forestière permet de protéger les forêts.		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		La législation forestière notamment la loi N° 95-004- AN - RM prend en compte les objectifs du but 4 et dans le cadre de l'exécution de certains projets forestiers des mesures ont été prises pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité. Ce sont les cas du projet de gestion des forêts classées autour de Bamako et de valorisation de la zone de biodiversité des Monts Mandingues et du Projet d'Aménagement des Ressources forestières dans le Cercle de Kita
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la		

diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les activités de certains projets forestiers et les activités menées dans la zone périphérique de la réserve de biosphère de la boucle du Baoulé.

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>La politique nationale de décentralisation notamment la loi N°98-066 du 30 décembre 1998 confère des attributions importantes au conseil communal (article 14), au conseil de cercle (article 83) et à l'assemblée régionale (article 131) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional.</p> <p>Par ailleurs l'article 11 de la loi N°96-050 du 16/10/96 stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.</p> <p>Toutes ces lois ont comme objectif principal d'accroître l'implication et la responsabilisation des populations locales.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale il est prévu l'identification dans les plans de gestion des communes rurales des zones d'intérêt cynégétique et la promotion des zones de protection de l'habitat.</p>

b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
L'implication des populations dans la gestion des ressources locales dans le cadre de la décentralisation, la concertation des ONGs et de la société civile		

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Dans le cadre de l'objectif 1 du but 2, l'article 35 de la loi N° 95-004- AN - RM et la création de la réserve du Bafing suite à l'implantation du barrage de Manantali sont des mesures pour remédier à des décisions entraînant la perte de la diversité biologique.</p>
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
La création de sources de revenu alternatives à l'exploitation des ressources forestières pour les populations dans certaines localités et leur responsabilisation dans l'exploitation et la gestion de ces ressources forestières dans d'autre ont contribué à préserver des superficies de forêts au Mali.		

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Dans le cadre de la quinzaine de l'environnement, du PAGEM, des animations des radios privées qui ont des programmes d'information et sensibilisation en matière d'environnement et d'autres projets forestiers il y a une éducation, une participation et la sensibilisation du public.</p>
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

Élément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance		
183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes des habitats et des biomes.</p> <p>Objectif 1 : Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.</p> <p>Objectif 2 : les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>Au niveau national il n'y a pas un objectif de quantification au niveau des écosystèmes correspondant à l'objectif 1 mondial.</p> <p>En ce qui concerne l'objectif 2 le Mali dans le cadre de sa stratégie nationale en matière de diversité biologique a prévu d'accorder une priorité d'intervention au niveau des écosystèmes qui ont un haut potentiel biologique.</p> <p>Il s'agit du Plateau Mandingue, du Haut Bani Niger, du Delta Central du Niger, du Gourma et de l'Adrar des Ifoghas.</p>
Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
Dans du projet de l'élaboration de sa stratégie nationale en matière de diversité, le Mali a fait l'inventaire de ses écosystèmes à toutes les échelles.		

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a)	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</p> <p>Pour l'objectif 1 du but 2 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques.</p>
		<p>Au Mali, les efforts dans le domaine de la taxonomie datent des années coloniales. Pendant cette période la flore forestière, par exemple, a fait l'objet de travaux de la part de beaucoup de chercheurs arabes et européens.</p> <p>Plus de 100 collecteurs ont contribué à leur récolte ou à leur description au Mali. On peut citer parmi ces chercheurs : Park, Caillé, Aubréville, Chevalier et Raynal, Carrey, Lecard, Chudeau, Rogeon, Canay, Robery, Jaeger, Diarra, Scaetta, Adjanohoun, Aké Assi, Guinko, Rosetti, Duong Huu Thoi. Les plantes vasculaires sont relativement les mieux connues. Ainsi, plus de 10 000 échantillons de plantes ont été récoltés au Mali et certains sont encore disponibles à l'IER. Il est à signaler qu'il reste encore au Mali des zones botaniquement mal connues les collections ont été mal conservées et sont dispersées.</p> <p>Malgré tous ces travaux au Mali il y a des insuffisances en matière de taxonomie. C'est pourquoi, il est prévu dans le cadre la Stratégie Nationale d'entreprendre une recherche taxonomique. Le soutien international pour le renforcement des capacités nationales est fondamental.</p>
b)		<p>Pour l'objectif 2 du but 2 : améliorer l'état des espèces menacées d'extinction,</p> <p>Au Mali les derniers inventaires des ressources forestières datent des travaux PIRT (1985) et PIRL (1990). Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique il est prévu un inventaire sur toute l'étendue du territoire.</p> <p>Cependant il est à signaler qu'en 1991 il y a un recensement des éléphants du Gourma, en 2001 il y a eu un recensement aérien des élans de Derby, entre 1984 et 2001 il y a eu un inventaire de l'avifaune du Delta intérieur du Niger, entre 1991 et 1996 le recensement des varans et des recensements de la faune et de la flore effectué par l'OPNBB (1998-2000).</p>
		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Les sensibilisations faites dans le cadre de la quinzaine de l'environnement, du PAGEM, des animations des radios privées qui ont des programmes d'information et sensibilisation en matière d'environnement et d'autres projets forestiers sont des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Ce travail se fait dans le cadre de la quinzaine de l'environnement, à travers le PAGEM et les activités de certains projets.

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Voir le commentaire ci-dessus
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Le système d'Information et de Suivi Environnemental mis en place par le Secrétariat Technique Permanent du cadre institutionnel de gestion des Questions Environnementales et la création récente du centre d'échanges permettent d'améliorer la gestion des données et des informations.

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale en matière de diversité biologique le Mali a évalué l'état de sa diversité biologique et décrit les écosystèmes et les ressources qu'ils renferment.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

Les cinq programmes de la stratégie nationale en matière de diversité biologique couvrent les zones arides et semi-arides du pays.

Dans le cadre de la lutte contre la Désertification, le programme de Gestion des Ressources fait des 9 programmes prioritaires retenus lors de la table avec les partenaires au développement. Ce programme intègre les objectifs du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique des zones arides et semi arides.

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Le Mali a signé et ratifié :

- la Convention sur les changements climatiques
- la Convention cadre de lutte contre la désertification
- la Convention sur la diversité biologique.

Au niveau du Secrétariat Technique permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales il existe un bureau chargé des Conventions, Accords et Traités signés par le Mali. Ce bureau a pour missions entre autres d'améliorer la synergie et de renforcer la coordination de la mise en œuvre des Conventions.

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

Les résultats des travaux du projet inventaire des Ressources terrestres (1986) et ceux du projet inventaire des Ressources ligneuses (1989) ont été utilisés par le Mali au moment de l'élaboration de sa stratégie Nationale en matière de diversité biologique pour évaluer et analyser des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent.

Cependant il est à signaler qu'en 1991 il y a un recensement des éléphants du Gourma, en 2001 il y a eu un recensement aérien des élans de Derby, entre 1984 et 2001 il y a eu un inventaire de l'avifaune du Delta intérieur du Niger, entre 1991 et 1996 le recensement des varans et des recensements de la faune et de la flore effectué par l'OPNBB (1998-2000).

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

La loi 95-031 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat et la loi n° 95-04 AN- RM fixant les conditions de gestion des ressources forestières sont des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques. Par aucune mesure n'a été prise pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No	X
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des montagnes

Élément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages

193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

- | | |
|---|--|
| a) Non | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

- | | |
|---|--|
| a) No | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

a) No

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Élément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non

b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement

c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	

Élément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Encadrement LXXIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	
Le Mali a participé à toutes les activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci.	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	
Le Mali participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes environnementaux dans le cadre des ensembles régionaux et sous-régionaux comme le CILSS, l'Union Africaine, le NEPAD.	

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	

Encadrement LXXIV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none">a) résultats et impacts des actions entreprises;b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Le format n'est pas adapté. Il faut adapter le format à chaque sous-région. Il faut améliorer les traductions en français.